Nations Unies S/PV.9099

Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9099e séance
Mardi 26 juillet 2022, à 10 heures
New York

Président :	M. Costa Filho	(Brésil)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	Mme Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	Mme Broadhurst Estival
	Gabon	Mme Koumba Pambo
	Ghana	Mme Oppong-Ntiri
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-43838 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Cuba, Égypte, Indonésie, République islamique d'Iran, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Türkiye et République bolivarienne du Venezuela.

Je propose que, conformément à son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : M. Thibault Camelli, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Arrmanatha Christiawan Nasir, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ; et M^me^ Amina Kader, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que, conformément à son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Hastings.

M^me^ Hastings (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter cet exposé au nom du Coordonnateur spécial Tor Wennesland, couvrant la période du 27 juin au 21 juillet.

Si l'évolution du conflit connaît des fluctuations, la réalité structurelle n'a pas changé. Nous continuons d'assister à des niveaux de violence inquiétants visant les civils, ce qui exacerbe la méfiance et nuit à un règlement pacifique du conflit.

Depuis des années, l'expansion des colonies illégales en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ne cesse de réduire les terres dont disposent les Palestiniens pour leur développement et leurs moyens de subsistance, limitant leur liberté de circulation et leur accès et mettant à mal les perspectives de création d'un État palestinien viable. Trois cent quatre-vingt-dix-neuf démolitions et saisies de structures palestiniennes et expulsions dans la zone C cette année ont entraîné le déplacement de plus de 400 Palestiniens. Il existe un sentiment de désespoir croissant chez de nombreux Palestiniens, qui voient s'éloigner leurs perspectives de disposer d'un État, de la souveraineté et d'un avenir pacifique.

Sur le plan interne, ils constatent également une économie palestinienne entravée et en déliquescence, l'absence de progrès dans la promotion de l'unité intrapalestinienne et la réforme de la gouvernance, ainsi que le besoin urgent de redonner une légitimité aux institutions nationales, notamment par le biais d'un Parlement et d'un Gouvernement démocratiquement élus en Palestine.

De nombreux Israéliens comprennent également les dangers de poursuivre sur la voie actuelle. Ils voient des cycles de violence sans fin, le risque constant d'une escalade et l'absence de perspectives pour mettre fin au conflit.

Dans ce contexte inquiétant, la visite du Président des États-Unis, M. Biden, dans la région au début du mois a marqué le renouveau du consensus en faveur d'une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967. Au cours de cette visite, pour la première fois

depuis des années, les dirigeants israéliens, palestiniens et américains ont également réaffirmé leur appui à la solution des deux États, qui est essentielle pour l'avenir des Palestiniens comme des Israéliens. Outre sa rencontre avec le Premier Ministre Lapid et le Président Abbas, le Président Biden a effectué une visite remarquée à l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem-Est. Nous devons faire fond sur ces engagements renouvelés et œuvrer de concert pour encourager les mesures permettant le retour à un véritable processus politique.

La violence quotidienne s'est poursuivie dans tout le Territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. Trois Palestiniens ont été tués en Cisjordanie occupée dans le cadre d'opérations de perquisition et d'arrestation, et 287 Palestiniens, dont 28 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes au cours de manifestations, d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents en Cisjordanie. Des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré 27 attaques contre des Palestiniens, faisant 12 blessés et/ou endommageant des biens palestiniens, dont un millier d'oliviers.

Au total, 18 civils israéliens, dont deux femmes, et sept membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés par des Palestiniens au cours d'affrontements, d'attaques à l'arme à feu et à l'arme blanche, ainsi que dans des incidents impliquant des jets de pierres et de cocktails Molotov, entre autres. Au total, les Palestiniens ont perpétré 50 attaques contre des civils israéliens, dont 39 incidents impliquant des jets de pierre, faisant des blessés et/ou endommageant des biens israéliens.

Le 29 juin, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 25 ans lors d'affrontements consécutifs à une opération d'arrestation menée à Jénine, en Cisjordanie. Selon les forces de sécurité israéliennes, l'homme avait lancé des engins explosifs en direction de soldats israéliens. Le Jihad islamique palestinien a par la suite affirmé que l'homme en question était un de ses membres.

Les 2 et 6 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont abattu deux Palestiniens dans le village de Jabaa, près de Jénine.

Le 2 juillet, d'après une vidéo et des témoins oculaires, un jeune de 17 ans a été abattu à une distance d'environ 30 mètres alors qu'il s'éloignait après avoir jeté des pierres en direction des soldats. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré avoir ouvert le feu après que le garçon eut lancé un cocktail Molotov.

Le 6 juillet, un Palestinien a été abattu alors qu'il quittait son domicile, au cours d'une opération d'arrestation menée par les forces de sécurité israéliennes non loin de là. Celles-ci ont affirmé que l'homme avait été abattu après avoir tenté de s'enfuir.

Le 5 juillet, un Israélien a été grièvement blessé à coups de couteau alors qu'il se trouvait sur une passerelle piétonne à Bnei Brak, dans le centre d'Israël. Le 6 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont annoncé l'arrestation d'un Palestinien soupçonné d'avoir commis cette attaque.

Le 19 juillet, un Israélien a été légèrement blessé après avoir été poignardé par un Palestinien dans un bus à Jérusalem. L'assaillant a ensuite été blessé par balle par un civil israélien.

Le 2 juillet, l'Autorité palestinienne a remis aux autorités américaines la balle qui a tué la journaliste américano-palestinienne Shireen Abu Akleh afin de la soumettre à des analyses médicolégales. Le 4 juillet, à l'issue de l'analyse supervisée par leur Coordonnateur chargé de la sécurité, les États-Unis ont annoncé que les enquêteurs n'avaient pu établir avec certitude l'origine de la balle, car le projectile était endommagé. Les États-Unis ont également déclaré qu'après avoir pris connaissance des résultats des enquêtes israélienne et palestinienne sur la mort de Shireen Abu Akleh, ils étaient arrivés à la conclusion que des tirs provenant de positions des Forces de défense israéliennes en étaient probablement la cause mais que rien ne permettait de penser que cet acte était intentionnel.

Les violences liées aux colons se sont poursuivies au cours de la période considérée, avec des incidents particulièrement préoccupants dans la communauté de Ras al-Tin, en Cisjordanie.

Dans la nuit du 6 juillet, des individus que l'on pense être des colons israéliens ont mis le feu dans quatre endroits différents autour de la communauté, endommageant plusieurs structures, dont des tentes. Cette attaque fait suite à d'autres attaques perpétrées par des colons contre la communauté ces dernières semaines, au cours desquelles deux résidents ont été blessés.

Je réaffirme que les auteurs de tous les actes de violence doivent en être tenus pour responsables et être promptement traduits en justice. Je réaffirme également que les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Les 20 et 21 juillet, des milliers d'Israéliens ont participé à une campagne largement médiatisée orchestrée par une organisation de colons et visant à établir des avant-postes de colonie à travers la Cisjordanie. En amont de cette campagne, le Ministre israélien de la défense, M. Gantz, a publié une déclaration indiquant que de telles initiatives constituaient des activités illégales que les services de sécurité se préparaient à stopper. Les Forces de défense israéliennes et la police israélienne ont également publié des déclarations du même ordre. Le 21 juillet, les forces de sécurité israéliennes ont démantelé les sept campements de fortune qui avaient été installés et évacué les civils israéliens de la zone.

Je salue les déclarations du Gouvernement israélien et les mesures qu'il a prises pour empêcher la mise en place de nouveaux avant-postes. Je rappelle que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et constituent toujours un obstacle majeur à la paix.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 77 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et cinq dans Jérusalem-Est, déplaçant 61 Palestiniens, dont 31 enfants. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens.

À la suite de l'arrêt rendu le 4 mai par la Haute Cour de justice israélienne autorisant l'expulsion des communautés de Massafer Yatta, dans le sud de la Cisjordanie, parce qu'elles se trouvaient dans une zone déclarée « zone de tir » par Israël, les forces israéliennes ont continué d'adopter des mesures restrictives portant atteinte aux communautés palestiniennes et aux intervenants humanitaires qui leur viennent en aide. Parmi ces mesures figurent la poursuite de l'entraînement militaire, les restrictions de circulation qui en découlent, les arrestations, y compris celles impliquant l'emploi de la force, ainsi que les restrictions d'accès à la zone pour le personnel des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes. Je demeure profondément préoccupée par les incidences potentielles de l'arrêt de la Haute Cour et par les conséquences humanitaires désastreuses pour les communautés concernées si les ordres d'expulsion étaient appliqués.

Fait encourageant, le 12 juillet, les autorités israéliennes ont annoncé leur intention de présenter six plans relatifs à des constructions palestiniennes dans la zone C. Je demande instamment à Israël de continuer à présenter de tels plans et de délivrer des permis de construire pour tous les plans précédemment approuvés pour les Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est.

Le 21 juillet, la Cour suprême d'Israël a partiellement accepté le recours formé par une famille palestinienne menacée d'expulsion dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, et gelé l'ordre d'expulsion jusqu'à la conclusion de la procédure devant une juridiction de première instance.

J'appelle les autorités israéliennes à mettre un terme au déplacement et aux expulsions des Palestiniens, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, et à approuver davantage de projets qui permettraient aux Palestiniens de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Le 30 juin, la Knesset israélienne a voté sa dissolution et la convocation de nouvelles élections législatives, désormais prévues pour le 1er novembre. En vertu des accords de coalition, Yair Lapid est devenu, le 1er juillet, Premier Ministre d'Israël. Il dirigera le Gouvernement intérimaire jusqu'aux prochaines élections et tout au long du processus de formation du gouvernement. Je félicite le Premier Ministre Lapid, et le Coordonnateur spécial se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec lui pour avancer sur la voie de la solution des deux États et d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

Du 13 au 15 juillet, le Président des États-Unis, M. Biden, s'est rendu à Israël et dans le Territoire palestinien occupé, où il a rencontré des dirigeants israéliens et palestiniens. Au cours de cette visite, le Président a annoncé une série d'initiatives destinées à soutenir le peuple palestinien, notamment une nouvelle contribution pluriannuelle de 100 millions de dollars au réseau hospitalier de Jérusalem-Est, sous réserve de l'approbation du Congrès ; un financement de 201 millions de dollars en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; une aide humanitaire supplémentaire de 15 millions de dollars au profit des Palestiniens, dans le but de lutter contre l'insécurité alimentaire ; et deux nouvelles subventions au titre de la loi sur le Partenariat pour la paix au Moyen-Orient.

Le 16 juillet, dans le cadre de la réunion tenue entre le Président Biden et les dirigeants régionaux en Arabie saoudite, les États-Unis ont annoncé que le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis s'étaient également engagés à verser chacun 25 millions de dollars supplémentaires au réseau hospitalier de Jérusalem-Est.

L'annonce, par l'administration Biden, qu'Israël avait accepté d'autoriser que le pont Allenby, entre la Cisjordanie et la Jordanie, reste ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'ici la fin du mois de septembre, contribuera à réduire la longue attente pour les milliers de personnes qui empruntent ce point de passage. Les États-Unis ont également indiqué qu'Israël avait accepté d'accélérer le passage à la technologie 4G en Cisjordanie, puis à Gaza, et de convoquer le Comité économique mixte palestino-israélien, longtemps resté inactif.

Je me félicite de l'aide essentielle que les États-Unis et la région se sont engagés à apporter aux hôpitaux de Jérusalem-Est, qui sont des institutions palestiniennes vitales fournissant des soins de santé aux malades de tout le Territoire palestinien occupé. Un appui à la réforme structurelle du secteur de la santé demeure nécessaire pour garantir le fonctionnement durable du réseau hospitalier, fortement endetté. Je me réjouis également de la mise en œuvre des engagements importants pris par Israël pour améliorer la circulation des Palestiniens et leur accès au pont Allenby, ainsi que du passage à la technologie 4G dans le but de stimuler la croissance économique.

En amont de la visite du Président Biden, le 7 juillet, le Président Abbas et le Ministre de la défense Gantz se sont rencontrés à Ramallah, et le 8 juillet, le Président israélien Herzog et le Premier Ministre Lapid se sont entretenus par téléphone avec le Président Abbas. La poursuite des échanges de haut niveau entre les responsables israéliens et palestiniens est encourageante. J'exhorte les dirigeants de toutes les parties à élargir ce dialogue aux questions politiques sous-jacentes. En outre, le 12 juillet, les autorités israéliennes ont annoncé avoir approuvé l'enregistrement de 5 500 Palestiniens qui n'étaient jusqu'alors pas enregistrés, ainsi que l'élargissement, à l'usage des Arabes israéliens, d'un point de passage dans le nord de la Cisjordanie afin de permettre la circulation des véhicules entre Israël et Jénine. Le 21 juillet, le Président Abbas s'est rendu en France et a rencontré le Président Emmanuel Macron. Lors d'une conférence de presse conjointe à l'issue de la réunion, le Président Macron a affirmé sa volonté de contribuer à mobiliser la communauté internationale en vue d'appuyer la reprise d'un dialogue politique en faveur d'une paix juste et durable.

Dans des déclarations publiées par 10 ministères des affaires étrangères de pays européens, ces derniers ont annoncé que leurs gouvernements avaient examiné la désignation, le 21 octobre, de six ONG palestiniennes comme organisations terroristes. Dans ces déclarations, il a été souligné qu'aucune information probante n'avait été reçue qui justifierait un réexamen des politiques des États Membres et, en l'absence de ces éléments, les ministères ont confirmé qu'ils continueraient à coopérer avec la société civile du Territoire palestinien occupé et à lui apporter un soutien résolu. Par ailleurs, le Ministère israélien de la défense a exigé que les trois avocats représentant les six ONG concernées sollicitent une autorisation afin de pouvoir continuer à les représenter. À plusieurs reprises en juillet, des associations juridiques palestiniennes ont organisé des manifestations à Ramallah, auxquelles ont participé des centaines de personnes, pour protester contre la pratique de l'Autorité palestinienne consistant à promulguer et modifier des lois par décret présidentiel. Les manifestants ont réclamé l'élection d'un nouveau Conseil législatif et la reprise des procédures législatives régulières.

La situation à Gaza demeure précaire, tandis que les efforts menés par l'ONU et d'autres partenaires se poursuivent pour acheminer une aide vitale dans le domaine humanitaire et en matière de développement, et pour assouplir davantage les restrictions à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza. Le 16 juillet, après une période de calme relatif, les militants de Gaza ont lancé quatre roquettes en direction d'Israël. Selon les autorités israéliennes, l'une a été interceptée par le système Dôme d'acier, tandis que les autres ont atterri en Israël, sur des terrains non bâtis. Aucun blessé n'a été signalé. En représailles, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené des frappes aériennes contre ce qu'elles ont déclaré être des cibles du Hamas dans la bande de Gaza, sans qu'aucun blessé ne soit signalé. Le 19 juillet, les autorités israéliennes ont annoncé avoir trouvé à Netiv HaAsara, dans le sud d'Israël, une balle qui, selon leurs conclusions, avait été tirée le même jour depuis la bande de Gaza, endommageant un bâtiment industriel. Par la suite, les FDI ont lancé des missiles sur ce qu'elles ont déclaré être des cibles du Hamas dans la bande de Gaza, une fois encore sans qu'aucun blessé ne soit signalé.

La reconstruction et la réparation des dommages subis lors de l'escalade de 2021 nécessitent encore des fonds supplémentaires, ainsi que le versement en temps utile des fonds déjà promis. Il subsiste un déficit de financement d'au moins 45 millions de dollars pour la reconstruction de logements réduits en ruines, et de 9 millions de dollars pour la réparation de logements endommagés. Le 3 juillet, à l'occasion de la fête musulmane de l'Eïd al-Adha, les autorités israéliennes ont annoncé que 400 permis seraient délivrés à des hommes de plus de 55 ans et des femmes de plus de 50 ans pour qu'ils puissent se rendre à Jérusalem depuis Gaza. Il s'agit des premiers permis de ce type à être délivrés depuis 2017. Il a en outre été annoncé que quelque 500 permis seraient délivrés aux résidents de Gaza pour leur permettre de rendre visite à des parents au premier degré en Cisjordanie et en Israël pendant ces célébrations.

En juin, le passage de quelque 72 000 personnes détentrices de permis délivrés par Israël a été recensé au poste d'Erez, contrôlé par les Israéliens, soit le nombre le plus élevé enregistré en un mois depuis le renforcement des bouclages israéliens à la suite de la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, en 2007. Le mois de juin a également été marqué par une augmentation des importations à destination de Gaza au point de passage de Kerem Shalom, entre Israël et Gaza, avec une hausse de 12 % du nombre de camions par rapport au mois de mai. Le nombre de camions entrant à Gaza par le point de passage informel de Salaheddin, entre Gaza et l'Égypte, a augmenté de 45 % par rapport à mai 2020.

Dans tout le Territoire palestinien occupé, la flambée des prix des produits de base continue d'avoir des répercussions négatives sur la vie des Palestiniens. Le programme d'aide alimentaire d'urgence de l'UNRWA a besoin de 72 millions de dollars supplémentaires d'ici à septembre s'il veut pouvoir satisfaire les besoins en aide alimentaire de 1,1 million de réfugiés palestiniens à Gaza au quatrième trimestre. Il manque 24 millions de dollars au Programme alimentaire mondial pour continuer à fournir une aide jusqu'à la fin de l'année afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, je me félicite des annonces faites récemment par les États-Unis et l'Union européenne, qui ont confirmé leurs contributions à l'UNRWA pour 2022, ce qui permettra à l'Office de maintenir les services d'éducation, de soins de santé primaires et autres services essentiels aux réfugiés palestiniens pendant les mois d'été. J'encourage les États Membres à apporter des contributions supplémentaires afin de veiller à ce que les besoins sur le terrain puissent être satisfaits.

S'agissant de la région en général, si le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie est globalement respecté, la situation demeure instable et les violations par les parties de l'Accord de 1974 sur le dégagement se poursuivent. Le dernier incident signalé a été porté à l'attention de la présidence du Conseil de sécurité et du Secrétaire général par le Représentant permanent de la Syrie, dans des lettres identiques datées du 22 juillet concernant la situation entre Israël et la Syrie. Il est important que les parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord et empêchent la situation de s'envenimer.

Au Liban, à la suite des élections législatives du 15 mai, les efforts visant à former un nouveau gouvernement se poursuivent. Il est impératif qu'un nouveau gouvernement soit formé au plus vite et que des progrès soient réalisés sur les réformes nécessaires pour faire face aux multiples crises que connaît le pays. Je tiens également à souligner les risques que font peser sur la stabilité des incidents tels que le lancement par le Hezbollah, le 2 juillet, de trois drones non armés depuis le Liban en direction du champ de gaz naturel offshore de Karish. J'exhorte toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte de provocation qui pourrait exacerber la situation. Les 15 et 16 juillet, le Président Biden s'est rendu en Arabie saoudite, où il a rencontré les dirigeants du Conseil de coopération du Golfe (CCG), de l'Égypte, de l'Iraq et de la Jordanie. À l'issue de ce sommet, les États-Unis et le CCG ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté de préserver la sécurité et la stabilité régionales et de soutenir la diplomatie en vue d'une désescalade à l'échelle régionale.

Il importe de prendre des mesures immédiates pour inverser les tendances négatives et soutenir le peuple palestinien. La violence doit cesser. Il faut remédier aux tensions grandissantes, en particulier en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, dans un climat marqué par la poursuite des activités de peuplement et la persistance de la violence liée aux colons. Cependant, rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit. Ainsi que l'histoire l'a si douloureusement démontré, s'ils ne sont pas traités, les facteurs qui contribuent à cette situation corrosive ne feront que s'aggraver. Nous devons concentrer nos efforts sur la réalisation de l'objectif ultime : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux accords antérieurs et au droit international. L'ONU reste déterminée à aider

les Israéliens et les Palestiniens à progresser sur la voie d'une paix juste et durable, et nous continuerons à œuvrer avec les parties et les partenaires régionaux et internationaux pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^me^ Hastings de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, et à renouveler au Brésil l'expression de notre reconnaissance pour la façon dont il dirige le Conseil de sécurité ce mois. Nous remercions également M^me^ Hastings de son exposé ce matin et de tous les efforts inlassables qu'elle et son équipe déploient pour remédier à la situation humanitaire sur le terrain en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Puisque les États discutent actuellement des préparatifs du Sommet de l'avenir, je vais donc parler de l'avenir. Nous savons à quoi ressemblera l'avenir si rien n'est fait différemment. Pour les enfants palestiniens, c'est un avenir marqué par la peur, le harcèlement, l'intimidation, les arrestations et les détentions arbitraires, les blessures et la mort. Dans son dernier rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493), le Secrétaire général a une fois de plus souligné le grand nombre de violations dont sont victimes les enfants palestiniens. Le Secrétaire général a déclaré :

> « Je suis choqué par le nombre d'enfants tués ou grièvement blessés par les forces israéliennes dans le cadre des hostilités, lors de frappes aériennes menées sur des zones fortement peuplées et du fait de l'utilisation de balles réelles lors d'opérations de maintien de l'ordre, ainsi que par l'impunité persistante dont jouissent les responsables de ces violations ». (*S/2022/493, par. 93*)

Cette impunité montre que rien n'a été fait pour remédier véritablement à cette situation.

Le Secrétaire général a averti Israël qu'une répétition des violations similaires à celles de mai 2021 entraînerait son inscription sur la liste des auteurs de violations des droits de l'enfant. Cependant, les faits décrits dans le rapport ne constituent pas un événement ponctuel, mais plutôt une constante au fil des ans, qui traduit un profond mépris pour la vie et les droits des enfants palestiniens ; constante qui justifie qu'Israël aurait dû être inscrit plus d'une fois sur cette liste, et non se voir adresser un simple avertissement en ce sens.

La nation palestinienne et cette génération de Palestiniens regorgent de potentiel. On le constate dans tous les domaines, malgré les circonstances terribles : de Loay Elbasyouni, qui a fait son chemin de Gaza à l'Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace, aux Gaza Sky Geeks qui ont ouvert un horizon malgré le blocus ; en passant par Hanan Al Hroub, qui a reçu le Global Teacher Prize, et Iqbal Al-Assad, le plus jeune médecin au monde.

Mais l'histoire de la Palestine est aussi celle d'un potentiel non exploité et de parcours interrompus, à l'instar du journaliste Yasser Murtaja, tué alors qu'il couvrait la violente répression par les Israéliens de la Grande marche du retour à Gaza, et de la journaliste Shireen Abu Akleh, abattue alors qu'elle couvrait un énième raid militaire israélien contre le camp de réfugiés de Jénine.

C'est l'histoire des familles de Cheik Jarrah, Silwan et Massafer Yatta, qui vivent sous la menace constante d'être expropriées de leurs maisons, comme beaucoup d'autres avant elles. C'est l'histoire de familles entières ensevelies sous les décombres de leur maison, qui devait être leur abri le plus sûr. C'est l'histoire de plus de deux millions de personnes prises au piège d'un blocus digne du Moyen-Âge. C'est l'histoire de milliers de personnes détenues et emprisonnées arbitrairement, y compris des enfants ; leurs esprits, leurs corps et leurs âmes traumatisés. C'est l'histoire d'organisations non gouvernementales humanitaires et de défense des droits humains qualifiées d'organisations terroristes. C'est l'histoire de victimes rendues responsables de leur sort et d'un oppresseur qui s'arroge le droit d'opprimer la population et de voler la terre.

Que réserve l'avenir à la Palestine ? Que réserve l'avenir aux Palestiniens ? C'est une nation entière qui se bat pour exister, afin de vivre dans la liberté et la dignité sur la terre de ses ancêtres. Elle se bat pour la justice. Depuis un siècle, elle se bat simplement pour exister. Du jour de leur naissance au jour de leur mort, les Palestiniens sont parfaitement conscients qu'ils n'ont aucun contrôle sur leur vie et qu'à tout moment et sans raison, ils peuvent être tués, arrêtés, blessés ou se voir refuser l'entrée ou la sortie de leur propre pays, le droit à l'éducation, l'accès aux soins de santé, la liberté de pratiquer leur culte sur leurs lieux saints sans crainte ni harcèlement, le droit de vivre avec leurs proches et le droit à un foyer et à une vie en sécurité.

Ils savent qu'un colon ou un soldat a reçu le droit de leur ôter la vie, tout en bénéficiant d'une immunité totale. Ils savent que, quoi qu'il arrive, les Palestiniens seront reconnus coupables et les Israéliens innocentés devant les tribunaux israéliens. Ils savent que le monde, trop habitué à ce type de tragédie et à ces injustices, exprimera sa consternation, puis détournera le regard.

À l'heure où la communauté internationale proclame à juste titre que nous avons droit au même degré de liberté, de sécurité et de prospérité, Israël continue de nous priver de ces trois éléments. Qu'est-ce que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble vont faire à ce sujet ?

La visite du Président des États-Unis, M. Biden, dans la région a été l'occasion de réaffirmer les principes fondamentaux pour la fin de l'occupation et du conflit, y compris la solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967 ; l'opposition aux mesures unilatérales, notamment les activités de peuplement, les démolitions et les expulsions ; et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État souverain et indépendant.

Le communiqué de Djedda a affirmé sans ambiguïté l'engagement inébranlable en faveur de la solution des deux États, dans laquelle un État palestinien souverain et d'un seul tenant vivrait côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, car c'est le seul moyen de régler le conflit israélo-palestinien conformément aux paramètres internationalement reconnus et à l'Initiative de paix arabe. Cependant, Israël a annoncé hier, quelques jours seulement après la visite du Président Biden, qu'il poursuivrait la construction de centaines d'unités de peuplement, notamment à Jérusalem-Est occupée, notre capitale.

Il est temps que l'engagement politique et financier de la communauté internationale se concrétise par un programme commun pour la liberté, la justice et la paix : un programme commun pour protéger le peuple palestinien, réaliser les droits des Palestiniens et instaurer la paix pour tous. Il est temps pour la communauté internationale de déterminer quelles mesures doivent être prises immédiatement pour nous permettre d'atteindre nos objectifs communs. Je le répète, nous devons déterminer quelles mesures concrètes doivent être prises immédiatement pour nous permettre d'atteindre nos objectifs communs. Le destin d'une nation entière ne peut être pris en otage par la politique israélienne ou par les ambitions des colons. Les enjeux sont trop élevés, la question trop sérieuse et les conséquences trop graves.

Il y a 10 ans, l'Assemblée générale a adopté une résolution historique accordant à la Palestine le statut d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (résolution 67/19). Bon nombre de membres présents aujourd'hui ont voté pour cette résolution et nous les en remercions. Depuis lors, nous avons montré que nous étions capables d'être un acteur efficace et constructif de la communauté internationale. Notre leadership et notre présidence du Groupe des 77 et de la Chine pendant une année entière l'illustrent clairement. Nous avons tout à fait le droit d'être Membre de l'ONU. Rien ne justifie qu'on retarde cette perspective. Nous avons parfaitement le droit à la liberté et à l'indépendance. Notre droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale est inscrit dans la Charte des Nations Unies.

Il y a six ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2334 (2016), qui traçait une voie claire pour sauver la solution des deux États, mettre fin à l'occupation et parvenir à une paix juste et sûre. Il incombe au Conseil de sécurité et à ses membres de veiller à ce que nous nous engagions dans cette voie. Si nous agissons maintenant, ensemble, la paix est possible. Je sais que tout le monde autour de cette table et au-delà veut la paix. La seule question qui reste est de savoir si nous sommes prêts à faire ce qui est nécessaire pour y parvenir. Le Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est-il prêt à réaliser notre objectif collectif ?

Le Secrétaire général a averti à juste titre que nous risquions de perdre complètement la possibilité de parvenir à la solution des deux États. M^me^ Hastings en a également parlé dans son exposé d'aujourd'hui. L'avenir sera déterminé par ce que nous faisons maintenant. Il y a deux tâches qui ne peuvent être ni reportées ni retardées, à savoir assurer la protection du peuple palestinien – et nous travaillons avec le Secrétaire général et ses équipes à cette fin – et préserver la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Si l'on veut un avenir différent, voilà ce qu'il faut faire maintenant. Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard. Ce que le Conseil doit faire, c'est agir. Les membres du Conseil savent quel est l'objectif et quelle est notre position commune. Il ne suffit pas de les répéter. Il faut agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : J'approche maintenant de mon deuxième anniversaire en tant qu'Ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation

des Nations Unies et je dois admettre que je me sens profondément frustré. La raison principale est que ces débats sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne sont censés être consacrés à deux sujets principaux, le Moyen-Orient et le conflit israélo-palestinien. Pourtant, à chacune de ces séances, la menace la plus dangereuse pour la région est à peine évoquée, tandis que les véritables obstacles au règlement du conflit ne sont jamais abordés. Lorsqu'il s'agit de la situation au Moyen-Orient, tout le monde sait que la plus grande menace pour la région est la nucléarisation du régime radical des ayatollahs en Iran, ainsi que son financement de la terreur et ses ambitions hégémoniques, autant de menaces qui ne sont presque jamais évoquées ici.

Lorsque nous discutons de la question palestinienne, les débats ne se concentrent pas sur les moyens productifs d'aller de l'avant, sur des progrès fondés sur la collaboration ou sur la consolidation d'une paix à partir de la base, qui sont tous tout à fait possibles. Au lieu de cela, nous consacrons notre temps et nos ressources à des rapports biaisés, qui souvent condamnent les décisions des tribunaux israéliens ou parlent de conflits locaux insignifiants entre Palestiniens et Israéliens. Nous prenons un conflit vieux d'un siècle et le plaçons sous un supermicroscope pour en analyser les aspects les plus futiles et les plus insignifiants, au lieu de regarder la situation dans son ensemble et de chercher de vraies solutions à nos vrais problèmes. Malheureusement, rien de notable n'a été obtenu à la suite de ces débats – rien, depuis des décennies. Comment se fait-il que le Conseil ne puisse pas voir les véritables obstacles à la paix ? L'approche actuelle ne fonctionne pas et il est temps de travailler ensemble pour la réparer. Commençons par examiner certains des principaux défis.

Malgré ce qui a été présenté ici aujourd'hui, comme toujours, le principal obstacle à la paix n'était pas et n'est pas la présence juive en Judée-Samarie. Après tout, les Palestiniens refusaient de vivre avec nous en paix même avant 1967. C'est un fait qu'aucun progrès n'a été réalisé même lorsqu'Israël s'est désengagé unilatéralement de la bande de Gaza ; c'est même le contraire qui s'est produit. C'est un fait qu'aucun progrès n'a été réalisé, même lorsque les plans de paix, qui ont été présentés et appuyés par plusieurs premiers ministres israéliens et présidents des États-Unis et comprenaient des concessions israéliennes majeures, ont tous été rejetés par les Palestiniens, les uns après les autres. Les membres du Conseil savent tous que la condition préalable absurde des Palestiniens aux négociations est qu'Israël doit accepter toutes leurs exigences radicales avant même de s'asseoir à la table. Un tel rejet n'est-il pas un sujet qui devrait être abordé dans ces débats ? Pourquoi le Conseil permet-il qu'on l'oublie ? Qu'en est-il de l'incitation sans fin à la terreur émanant des plus hautes instances de l'Autorité palestinienne, qui empoisonne l'esprit de toute une génération ? Cet obstacle colossal à la paix ne mérite-t-il pas d'être débattu ? Chaque année, le Président Abbas verse des centaines de millions de dollars à des terroristes dans le cadre de la politique palestinienne du « payer pour tuer ». Ce qui est écœurant, c'est que ces paiements sont calculés sur la base d'un barème progressif. Plus l'attaque terroriste est horrible, plus la récompense est grande. Cette pratique tordue ne justifie-t-elle pas un débat ici ?

Qu'en est-il du Hamas, l'organisation terroriste radicale qui règne sur Gaza d'une main de fer ? Il prend pour cible les civils israéliens avec ses roquettes tout en utilisant ses propres civils comme boucliers humains. Tout le monde ici sait que la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'élections dans les territoires palestiniens depuis 17 ans est la crainte que l'influence et le pouvoir du Hamas ne fassent que croître. C'est un énorme obstacle à la paix. Aujourd'hui, Israël n'a même pas de partenaire possible pour les négociations, car le Président Abbas ne représente pas l'ensemble de la société palestinienne. Et pourtant, malgré les actions odieuses du Hamas, le Conseil reste silencieux. Cette organisation terroriste sadique a pris en otage Hisham Al-Sayed, un Israélien musulman souffrant de problèmes de santé mentale. Après sept ans de silence, elle a récemment publié une vidéo montrant un Hisham hébété respirant à l'aide d'un ventilateur. Le Conseil est si prompt à publier des déclarations concernant les événements qui se produisent dans les territoires palestiniens. Où est la déclaration condamnant le Hamas pour l'enlèvement et la torture d'Hisham ? Lorsque le père d'Hisham, Shaaban, a appris que je présenterais le sort de son fils devant le Conseil aujourd'hui, il m'a demandé de partager son message poignant. Voici une très courte vidéo de ce qu'il m'a supplié de dire.

Un enregistrement vidéo est diffusé dans la salle.

Nous avons là le père d'un garçon présentant des besoins particuliers, qui supplie le Conseil de sécurité et ses membres d'agir. Le Hamas utilise ce garçon comme une monnaie d'échange perverse, et le monde reste silencieux. J'espère que nous avons tous intégré ses paroles.

Le Hamas est sans aucun doute un des principaux obstacles à toute avancée dans les relations entre Israéliens et Palestiniens. Toutefois, d'après les rapports

de l'ONU, on pourrait penser que ce groupe terroriste meurtrier n'existe même pas. Si chaque débat ressemble à s'y méprendre au précédent et qu'aucun progrès n'est accompli, le moment est peut-être venu de changer d'approche. Plutôt que de se concentrer sur les détails du conflit, il est temps que le Conseil de sécurité prenne du recul pour avoir une vision plus globale.

Si nous voulons avancer vers un avenir meilleur, nous devons commencer par analyser les meilleures pratiques, et nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pour trouver des exemples de réussite en matière de paix régionale. Il y a tout juste deux semaines, lors de la visite du Président Biden dans la région, la transition du conflit à la coexistence opérée dans une grande partie du Moyen-Orient a été affichée ouvertement aux yeux du monde. En l'absence de condamnations sans fondement, de débats répétitifs et de diffamations toxiques, les pays de la région ont choisi la paix et, en retour, ils ont bénéficié de progrès. Voilà ce qui arrive lorsqu'on privilégie l'avenir de son peuple plutôt que le conflit. C'est une approche que les Palestiniens, qui continuent malheureusement de haïr les Israéliens plus qu'ils n'aiment leurs propres enfants, n'ont pas encore adoptée. Lors de la visite du Président Biden, le Président Abbas a de nouveau menti en annonçant que l'Autorité palestinienne était déterminée à renoncer à la violence. Rien n'est moins vrai. Non seulement le Président Abbas lui-même loue et finance les attaques terroristes, mais il les incite également, et des membres de son parti vont même jusqu'à les commettre. Le temps est venu pour le Conseil de sécurité de s'attaquer à la culture de haine généralisée que l'Autorité palestinienne entretient depuis des décennies.

Les membres du Conseil de sécurité doivent examiner ce qui peut se passer lorsqu'on choisit la voie de la collaboration et de la coexistence. Des pays profitent des fruits de notre nouvelle architecture régionale dans tout le Moyen-Orient, et bien au-delà. Grâce au récent accord de libre-échange, le commerce entre Israël et les Émirats arabes unis a dépassé 1 milliard de dollars au cours des six premiers mois de 2022. La semaine dernière, le chef d'état-major de l'armée israélienne s'est rendu au Maroc afin d'établir et de cimenter les liens de défense croissants entre nos nations. Le sommet du Néguev qui s'est tenu en Israël, en présence du Secrétaire d'État Blinken et des Ministres des affaires étrangères de quatre pays arabes, incarne notre engagement commun en faveur d'une coopération future. C'est un avant-goût de ce qui peut être réalisé lorsque nous œuvrons de concert pour relever des défis communs.

Lorsque j'ai dit que les effets de la paix pouvaient être ressentis bien au-delà de la région, je le pensais vraiment. Prenons par exemple le récent sommet viruel I2U2 au cours duquel les dirigeants des Émirats arabes unis, des États-Unis, de l'Inde et d'Israël se sont réunis pour discuter de la manière de travailler ensemble pour relever les plus grands défis mondiaux, de la lutte contre la pénurie d'eau et l'insécurité alimentaire aux nouvelles initiatives dans les domaines de l'énergie, des soins de santé, des transports et de l'exploration spatiale. Les Palestiniens pourraient eux aussi bénéficier de toutes ces avancées et de ces projets de collaboration s'ils privilégiaient le bien-être de leur peuple au lieu d'encourager et d'inciter à la haine contre nous. Nos nouveaux accords de paix ont également donné un nouvel élan à des projets de grande envergure avec nos partenaires de longue date, l'Égypte et la Jordanie, et ces projets sont en train de changer la face du Moyen-Orient, et au-delà.

Cette paix a insufflé un élan qui nous pousse à aller toujours plus haut. À la suite de la visite du Président Biden à Jérusalem et à Djedda, l'Arabie saoudite a ouvert son espace aérien aux compagnies aériennes israéliennes. C'est une étape cruciale, et nous remercions le Gouvernement des États-Unis et le Président Biden d'avoir contribué à la faciliter. Israël attend avec intérêt de nouveaux développements dans ses relations avec l'Arabie saoudite.

Si l'intérêt de nos peuples est le facteur déterminant de cette paix de peuple à peuple bien ancrée, un autre facteur est entré en jeu, dont on parle rarement ici : le processus de nucléarisation du régime radical et dangereux iranien. Les dangereuses ambitions nucléaires de l'Iran et de ses supplétifs au sein de l'axe de la terreur ont poussé les puissances modérées de la région à se rassembler. La paix que nous avons construite est aussi le résultat de l'inaction de la communauté internationale. Alors que nous écoutons chaque mois dans cette salle les mêmes griefs, il n'a jamais été aussi évident qu'une catastrophe se prépare. Du retrait forcé de la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à un enrichissement de l'uranium accru pour approcher une qualité militaire, ce ne sont pas là les actions d'un pays aux intentions innocentes. Empêcher un régime radical d'acquérir des armes nucléaires ne figure-t-il pas en tête des priorités du Conseil de sécurité ? Qu'attendons-nous ? Il y a quelques jours à peine, le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, a mis en garde contre les avancées fulgurantes de l'Iran, qui ne fournit aucune information à l'Agence. Cela pourrait donner lieu à une menace considérable et pressante pour la sécurité

mondiale. Mais nous avons également pu l'entendre directement des Iraniens eux-mêmes. Kamal Kharrazi, conseiller en politique étrangère de l'ayatollah Khamenei, a ouvertement déclaré que l'Iran avait désormais les capacités de fabriquer une bombe nucléaire. Nous sommes face à un régime fanatique, qui appelle franchement à l'anéantissement d'Israël et prétend avoir les capacités de fabriquer une arme nucléaire, mais nous préférons regarder à la loupe les conflits mineurs qui surviennent dans chaque village de Judée-Samarie.

La déclaration de M. Kharrazi, associée aux discours toxiques du Guide suprême, constitue une menace claire non seulement pour Israël, mais aussi pour l'ensemble de la région. Je vais lire quelques-uns des derniers messages publiés sur Twitter par l'ayatollah Khamenei. J'aimerais savoir ce que les personnes réunies ici pensent qu'ils signifient pour l'avenir du Moyen-Orient.

> « Le fléau du sionisme doit être dénoncé, par tous les moyens possibles. Ces États arabes et non arabes qui ont serré la main des sionistes, les ont embrassés et ont tenu des réunions avec eux ne tireront absolument aucun bénéfice de ce qu'ils ont fait. Ce ne sera que pure perte pour eux. »
>
> « Aujourd'hui, le sionisme est un fléau évident pour le monde de l'Islam. Les sionistes ont toujours été une plaie, même avant la création du régime sioniste frauduleux. À l'époque, les capitalistes sionistes étaient déjà une plaie pour le monde entier. Maintenant, ils sont un fléau, surtout pour le monde de l'Islam. »

Ce ne sont pas que des mots. C'est de l'antisémitisme pur. C'est un appel flagrant à commettre des actes terroristes contre les Juifs et Israël. La voie diplomatique a été testée à maintes reprises avec l'Iran. Elle a échoué. Le Conseil de sécurité doit maintenant passer à l'action ou, à tout le moins, mettre à profit ces débats pour commencer à s'attaquer à l'énorme problème chiite du nucléaire iranien.

Alors que les centrifugeuses tournent et que les stocks d'uranium enrichi de l'Iran augmentent, les supplétifs terroristes de l'ayatollah continuent de semer le chaos et la destruction dans toute la région. Après tout, l'Iran prend très au sérieux son rôle de premier État parrain du terrorisme dans le monde. Si seulement le peuple iranien recevait les soins et l'attention que ses dirigeants accordent au Hezbollah, au Hamas et aux houthistes, alors peut-être que les habitants d'Ispahan auraient de l'eau à boire.

La semaine dernière, nous avons commémoré deux attaques terroristes meurtrières soutenues par l'Iran : l'horrible attentat de 1994 à Buenos Aires, qui a tué 80 personnes et blessé des centaines d'autres, et l'attentat de 2012 en Bulgarie, qui a tué cinq Israéliens. Mais le terrorisme iranien n'appartient pas au passé. Au cours des deux dernières semaines, des escadrons de tueurs iraniens armés qui voulaient tuer des Israéliens innocents ont été arrêtés à Istanbul quelques instants avant de passer à l'acte. Pendant ce temps, le Hezbollah, armée terroriste de l'Iran au Liban, fait tout ce qui est en son pouvoir pour déstabiliser ce pays déjà fragilisé. Des avancées constructives entre Israël et le Liban sont en cours. Pourtant, le Hezbollah prend toutes les mesures possibles pour torpiller tout progrès potentiel. Il ne faut pas se leurrer : toutes les tentatives du Hezbollah pour déstabiliser les négociations entre Israël et le Liban se font avec la permission et la bénédiction de l'Iran. Si les Iraniens se donnent beaucoup de mal pour faire disparaître toute trace de leur implication dans le terrorisme mondial, chaque membre du Conseil de sécurité sait exactement qui est responsable.

Néanmoins, nous voici, passant d'un rapport anti-israélien tendancieux à un autre, nous concentrant sur de faux conflits qui renforcent prétendument les violations, sans avoir aucune influence sur la situation générale.

Il y a tout juste deux semaines, le Hezbollah a lancé trois drones sur le champ gazier de Karish, situé à l'intérieur des frontières économiques d'Israël. Ces actes éhontés ne seront pas acceptés par Israël, et nous tenons le Liban, État souverain, pour responsable de l'expansion militaire et des attaques du Hezbollah. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai informé le Conseil, par écrit ou en personne, que le Hezbollah allait semer le chaos au Liban. Mais le silence du Conseil est assourdissant.

Le moment est venu pour le Conseil de prendre des mesures, non seulement contre l'Iran et son programme nucléaire, mais aussi contre ses supplétifs. Le Hezbollah ne doit plus bénéficier d'un blanc-seing, et le Liban non plus. Nous devons immédiatement prendre des mesures contre ceux qui sèment la discorde et détruisent la paix.

Si nous voulons apporter la stabilité et la prospérité à notre région, qui est en proie à des conflits perpétuels depuis un siècle, le moment est venu de repenser nos façons d'agir. Le moment est venu de mettre de côté nos microscopes et nos loupes. Le moment est venu de retirer nos œillères. Lorsque nous répétons le même argument tout en faisant fi des avancées révolutionnaires, la seule chose que nous accomplissons, c'est entacher la crédibilité de ce débat et perpétuer le conflit.

J'espère sincèrement qu'au cours de nos prochains débats, nous parlerons d'un Moyen-Orient sûr et prospère, d'un Moyen-Orient dépourvu de terrorisme radical, mû par la coexistence et coopérant avec de nombreux partenaires. C'est l'avenir que nous voulons et que nous méritons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^me^ Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^me^ Hastings, de son exposé.

Aujourd'hui, je voudrais faire le point sur la visite du Président Biden en Israël et en Cisjordanie ce mois-ci, qui a démontré la force de la relation bilatérale entre les États-Unis et Israël, notamment notre attachement ferme et constant à la sécurité d'Israël. Cette visite a également mis en évidence notre détermination à renforcer les relations entre les États-Unis et la Palestine, dont les racines remontent aux années 1800.

Le Président a eu des échanges productifs avec le Président israélien Isaac Herzog et le Premier Ministre Yair Lapid, ainsi qu'avec d'autres dirigeants israéliens, sur l'ensemble des questions qui définissent notre partenariat stratégique. Il a également pu se rendre au mémorial Yad Vashem, où il a rencontré certains des derniers survivants de l'Holocauste, rappelant avec force la promesse sacrée que nous avons faite : « Plus jamais ça ». Le Président Biden a salué les Accords d'Abraham et les accords de normalisation conclus entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Maroc, qui, parallèlement aux traités de paix signés par Israël avec l'Égypte et la Jordanie, contribuent à la sécurité, à la prospérité et à la paix au Moyen-Orient.

Le sommet virtuel de I2U2 entre l'Inde, Israël, les Émirats arabes unis et les États-Unis, que le Président a convoqué, a montré les possibilités offertes par une coopération plus étroite entre Israël et d'autres pays de la région et d'ailleurs. En outre, l'annonce par l'Arabie saoudite qu'elle allait autoriser les compagnies aériennes israéliennes à utiliser l'espace aérien saoudien a constitué une autre étape importante vers l'édification d'une région mieux intégrée.

Le Président a également souligné, et c'est très important, que ces accords de normalisation offraient l'occasion de faire progresser les relations israélo-palestiniennes et de répondre aux besoins du peuple palestinien. Comme nous l'avons dit à maintes reprises au Conseil, les accords de normalisation sont importants en soi, mais ils ne sauraient se substituer à une solution négociée prévoyant deux États. De fait, le Président Biden a réaffirmé l'attachement de l'Administration à la solution des deux États et souligné l'importance de promouvoir un avenir dans lequel Israéliens et Palestiniens puissent jouir dans une même mesure de la sécurité, de la liberté et de la prospérité. Après sa rencontre avec le Président, le Premier Ministre Lapid a également exprimé son appui à la solution des deux États.

Le Président a également reconnu l'importance de Jérusalem pour de multiples confessions et nationalités lorsqu'il a déclaré :

> « Jérusalem est au cœur des visions nationales des Palestiniens et des Israéliens, de leur histoire, de leur croyance, de leur avenir. Jérusalem doit être une ville pour tous ses habitants ».

Lors de sa visite, le Président Biden a également rencontré le Président Mahmoud Abbas en Cisjordanie et réaffirmé notre volonté commune de renforcer l'économie palestinienne et d'améliorer la qualité de vie des Palestiniens. À cette fin, comme nous l'avons entendu, il a annoncé plusieurs initiatives d'aide au peuple palestinien, notamment l'extension de la desserte numérique de la 4G à Gaza et en Cisjordanie, l'amélioration de l'accès au pont Allenby et l'octroi d'une nouvelle aide de 316 millions de dollars, le tout au profit du peuple palestinien. Cette aide prévoit notamment un plan visant à débourser jusqu'à 100 millions de dollars pour appuyer le réseau hospitalier de Jérusalem-Est, qui fournit chaque année des soins spécialisés et des services d'urgence à 50 000 patients de Jérusalem-Est, de Cisjordanie et de Gaza. Il nous a été agréable de constater que le Koweït, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis se sont engagés à fournir 100 millions de dollars supplémentaires à ces hôpitaux de Jérusalem, et nous exhortons les autres pays à appuyer le peuple palestinien.

Notre nouvelle aide prévoit également 201 millions de dollars pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour lui permettre de continuer à fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Nous appuyons pleinement l'action salvatrice menée par l'UNRWA, ainsi que les efforts qu'il continue de déployer pour améliorer ses opérations et pour veiller à ce qu'elles renforcent et respectent pleinement les principes de neutralité, de tolérance, de respect des droits de l'homme, d'équité et de

non-discrimination. Nous appelons les autres pays à s'associer à nous pour soutenir l'UNRWA afin de lui permettre de garantir la continuité de ses services.

Enfin, le Président Biden a annoncé que les États-Unis fournissaient 15 millions de dollars d'aide humanitaire supplémentaire pour aider 210 000 Palestiniens vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans un contexte d'aggravation de la crise mondiale de la sécurité alimentaire, exacerbée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Bref, la visite du Président a démontré que les États-Unis restent profondément attachés à la paix et à la prospérité au Moyen-Orient.

Nous demandons instamment à toutes les parties de la région et du monde entier d'appuyer, en paroles et en actes, l'objectif d'une région pacifique et prospère, notamment en prenant des mesures plus audacieuses pour créer les conditions d'une solution prévoyant deux États.

M^me^ Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^me^ Hastings, de son exposé. Je remercie également la Représentante permanente des États-Unis d'avoir fait le point sur la visite du Président Biden dans la région.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le thème : « Violations graves du droit international : renforcer la justice et mieux s'acquitter de ses obligations » (voir S/PV.9052). L'application du principe de responsabilité est essentielle dans toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, mais elle l'est particulièrement dans le contexte des questions dont nous discutons aujourd'hui.

Au cours des six premiers mois de l'année, 60 Palestiniens ont été tués et plus de 5 900 autres blessés par les forces de sécurité israéliennes. Nous sommes préoccupés par la culture d'impunité généralisée pour les possibles cas d'emploi excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes, voire pour les cas présumés d'homicides illicites. La conduite d'une enquête indépendante sur le meurtre de Shireen Abu Akleh reste indispensable. Elle n'a déjà que trop tardé.

Nous condamnons avec force la violence des colons et les autres violences motivées par des considérations idéologiques. Les mesures prises pour traduire les auteurs de tels actes en justice restent très limitées. Il est urgent d'inverser cette tendance et d'amener les responsables à répondre de leurs actes.

L'Irlande reste d'avis que la poursuite des activités de peuplement israéliennes compromet gravement les perspectives de la solution des deux États. Il faut agir sans délai pour préserver la viabilité de cet objectif. Cela s'applique particulièrement aux colonies, notamment Givat Hashaked, l'aqueduc inférieur et la zone E1, qui compromettraient gravement la viabilité et la continuité d'un futur État palestinien.

L'Irlande est particulièrement préoccupée par la situation en zone C, qui fait partie du Territoire palestinien occupé et qui, conformément aux Accords d'Oslo, devrait être progressivement transférée aux autorités palestiniennes. Nous réaffirmons l'importance capitale du développement socioéconomique de la zone C et demandons à Israël de permettre un accès et un contrôle plus large de l'Autorité palestinienne.

Nous appelons également Israël à mettre fin aux expulsions et aux démolitions de maisons appartenant à des Palestiniens et de structures connexes, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire. La récente décision de procéder à des expulsions à Massafer Yatta, dans les collines du sud d'Hébron en Cisjordanie occupée, est un exemple particulièrement flagrant, qui fait augmenter le risque de transfert forcé et de démolition de leurs maisons pour environ 1 200 Palestiniens. Le fait que des réservoirs d'eau aient été récemment retirés est extrêmement inquiétant.

Les habitants de la bande de Gaza continuent de souffrir. Les cycles de violence et de guerre et le blocus illégal se traduisent par des conditions de vie extrêmement difficiles, notamment la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Nous nous félicitons qu'Israël ait accordé de nouveaux permis et assoupli certaines restrictions, mais ces mesures ne remplaceront jamais la levée du blocus.

Durant l'escalade des hostilités en mai 2021, les attaques israéliennes pourraient avoir enfreint les principes du droit international humanitaire que sont la distinction, la proportionnalité et les précautions possibles, comme l'a indiqué le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cependant, plus d'un an après, nous n'avons connaissance d'aucune enquête pénale sur ces incidents. Aucune mesure n'a par ailleurs été prise pour garantir l'application du principe de responsabilité pour les tirs aveugles de roquettes en direction d'Israël, en violation du droit international humanitaire, ou d'autres violations possibles du droit international humanitaire.

La société civile a un rôle vital à jouer s'agissant de faire la lumière sur les violations du droit international et de faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Nous sommes alarmés par la réduction de l'espace réservé à la société civile dans le Territoire palestinien occupé. Nous continuerons de coopérer étroitement avec la société

civile palestinienne et de lui fournir un appui, comme l'ont affirmé l'Irlande et huit autres États membres de l'Union européenne dans une déclaration publiée le 12 juillet. L'Irlande appuie l'appel lancé par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'Israël révoque la désignation d'organisations de la société civile palestinienne en tant qu'entités terroristes.

D'autre part, l'Irlande appelle l'Autorité palestinienne à garantir un espace sûr pour la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, qui doivent pouvoir opérer librement sans crainte d'intimidation, d'arrestations arbitraires ou de persécutions. Nous invitons l'Autorité à exercer davantage sa responsabilité, dans la limite des contraintes liées à l'occupation. L'Autorité palestinienne doit s'efforcer d'apaiser les tensions et la violence, relancer les préparatifs pour la tenue d'élections indispensables et inclusives, et déployer des efforts sincères et accrus en faveur de la réconciliation intra-palestinienne.

L'Irlande souligne son appui aux travaux de l'ONU dans le Territoire palestinien occupé et appelle Israël à lui faciliter la tâche. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle crucial dans la stabilité régionale et mérite un appui solide, notamment au niveau régional.

Puisque que je m'apprête à prendre de nouvelles fonctions le mois prochain, il s'agit de ma dernière déclaration sur ce dossier en tant que Représentante permanente de l'Irlande. Malheureusement, les perspectives de réouverture d'un horizon politique qui permettrait de mener des négociations véritables entre les parties en vue de concrétiser la solution des deux États sont aussi éloignées aujourd'hui que lorsque je suis arrivée à l'ONU il y a cinq ans, en 2017. Je le regrette profondément.

On peut en dire autant de l'application du principe de responsabilité. Le principe de responsabilité est indissociable du processus de paix et d'un horizon politique. Il ne peut attendre que les conditions politiques soient réunies, et il ne peut être remplacé par le développement économique. L'Irlande continuera d'attirer l'attention sur les violations commises par tous les responsables de part et d'autre et de demander l'application du principe de responsabilité.

Pour terminer, l'Irlande appelle le Conseil à relancer ses efforts en prenant des mesures cohérentes et efficaces en vue de mettre fin à l'occupation.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe, M^me^ Hastings, de son exposé. Je tiens également à remercier la représentante des États-Unis de son compte rendu. Nous avons accueilli avec satisfaction la visite du Président Biden en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ce mois-ci et l'annonce par les États-Unis de l'attribution de fonds à des hôpitaux de Jérusalem-Est et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous avons salué la volonté affichée par Israël durant cette visite de relancer les activités du Comité économique mixte et d'accélérer le passage à la technologie cellulaire 4G dans le Territoire palestinien occupé. Ce sont des mesures importantes à même de stimuler l'économie palestinienne. Nous nous faisons l'écho des appels du Président Biden à accomplir d'urgence des progrès sur ces deux volets, et le Royaume-Uni se tient prêt à fournir un appui.

Les récentes discussions directes tenues par le Premier Ministre, M. Lapid, le Président Herzog et le Ministre de la défense, M. Gantz, avec le Président Abbas et d'autres dirigeants de l'Autorité palestinienne sont également bienvenues. Cette coopération et ce dialogue sont essentiels pour aborder les problèmes communs.

Néanmoins, la situation sur le terrain reste fragile. Nous prenons note avec inquiétude du dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui fait état d'une augmentation du nombre de victimes. Au cours des six premiers mois de 2022, 60 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant des opérations de maintien de l'ordre menées en Cisjordanie. Durant la même période, 19 Israéliens ont été tués dans des attaques terroristes. Les attaques terroristes visant des civils sont abjectes et inacceptables. Nous appelons toutes les parties à apaiser les tensions et à mettre un terme aux pertes humaines.

Nous saluons la collaboration des États-Unis avec Israël et l'Autorité palestinienne afin d'établir la vérité sur la mort de Shireen Abu Akleh, et nous demandons instamment à ce que les responsables soient traduits en justice.

Nous demeurons profondément préoccupés par le risque imminent de transfert forcé de plus de 1 000 Palestiniens à Massafer Yatta et la récente détention de membres du personnel d'organisations humanitaires qui s'efforcent de venir en aide à la communauté. Ce mois-ci, nous avons déjà assisté au démantèlement de la communauté de Ras

al-Tin à la suite de la démolition des habitations de ses résidents et des attaques de colons. Nous exhortons Israël à honorer ses obligations en vertu du droit international et à garantir la protection des habitants de Massafer Yatta et des autres communautés de la zone C ainsi que l'accès humanitaire, de même qu'à s'abstenir de procéder à de nouvelles expulsions ou démolitions. Nous demandons également à Israël de suspendre son projet d'approuver la construction de 1 900 nouveaux logements à Jérusalem-Est le 25 juillet. Les colonies sont illégales au regard du droit international et menacent la viabilité physique de la solution des deux États.

Le Royaume-Uni estime que les Palestiniens et les Israéliens sont en droit de jouir dans une même mesure de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Un règlement négocié permettant à Israël de vivre en toute sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain reste le meilleur moyen de parvenir à ce résultat.

M^me^ Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe, Lynn Hastings, pour son exposé.

Le soutien de la France en faveur de la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, est intact. La France est déterminée à œuvrer à la mise en œuvre de cette solution définie par le droit international, les résolutions du Conseil de sécurité et les paramètres agréés. Il s'agit de la seule solution qui réponde aux aspirations légitimes des deux peuples et assure les intérêts de sécurité d'Israël et de stabilité de la région. Il y a urgence à agir pour éviter une nouvelle spirale meurtrière, comme celle de mai 2021, qui a eu lieu à Gaza. Pour cela, il est indispensable de recréer un horizon politique et de traiter les causes profondes d'une situation dont le blocage n'a que trop duré. C'est la position qu'a rappelée le Président de la République au Président Abbas à l'occasion de sa visite à Paris le 20 juillet dernier. Il y va de l'intérêt direct des deux peuples et de leur sécurité. La France ne transigera jamais à cet égard avec la sécurité d'Israël, et elle condamne les récents tirs de roquettes qui ont visé son territoire.

À court terme, la priorité est de mettre fin aux mesures unilatérales qui menacent chaque jour un peu plus la viabilité d'un futur État palestinien. Cela est indispensable, en complément des mesures annoncées par Israël pour atténuer les restrictions de mouvement des Palestiniens et permettre le développement des territoires palestiniens. La France condamne fermement l'avancement des plans d'extension ou de création de colonies, notamment dans la zone E1, les évictions de familles palestiniennes et les démolitions. La France est également très préoccupée par les derniers développements à Massafer Yatta, et elle appelle à y suspendre les évictions et les démolitions, qui sont en violation de la quatrième Convention de Genève.

À moyen terme, faciliter la reprise d'un dialogue politique direct entre Israéliens et Palestiniens doit demeurer la priorité. Le Président de la République l'a indiqué à la fois au Président Abbas et au Premier Ministre Lapid lors de leurs visites récentes à Paris. Nous saluons à cet égard les gestes positifs récents entre les parties, à l'instar du dernier appel entre le Premier Ministre Lapid et le Président Abbas, ou la perspective d'une relance du Comité économique mixte palestino-israélien. Ces gestes sont indispensables, car il faut recréer de la confiance et rouvrir un chemin vers la paix. Cela dit, ils ne pourront produire des effets de long terme qu'à la condition que les mesures unilatérales cessent sur le terrain. Dans l'immédiat, la France continuera d'apporter tout son soutien aux populations palestiniennes à travers son aide bilatérale, celle de l'Union européenne et son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cet appui est d'autant plus important qu'il intervient dans un contexte mondial d'insécurité alimentaire créé par la guerre en Ukraine.

Le Conseil a toute sa part à jouer dans la réouverture d'un horizon politique crédible. La France invite l'ensemble de ses membres à y contribuer activement, tous ensemble.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^me^ Lynn Hastings, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Force est de constater, une fois de plus, que l'absence de solution au conflit israélo-palestinien provoque des flambées de violence régulières dans les territoires palestiniens occupés et érode les fondements mêmes de la sécurité régionale et internationale. Du fait de la stagnation du processus de paix, associée à des mesures unilatérales provocatrices, la situation dans la zone de conflit risque à tout moment de s'embraser. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations selon lesquelles les colons israéliens, qui s'efforcent d'étendre et de consolider leur occupation de la Cisjordanie, ne renoncent pas à créer un certain nombre d'avant-postes, qui sont illégaux même au regard de la législation israélienne, que nombre de pays critiquent pourtant.

Compte tenu de l'impunité totale qui prévaut pour les crimes commis contre le peuple palestinien, les actes de violence ne cessent de se multiplier : au cours du mois dernier, au moins quatre civils palestiniens ont été tués et plus de 50 autres ont été blessés. Dans la région de Massafer Yatta, plus de 1 200 Palestiniens sont toujours menacés d'expulsion et de confiscation de leurs biens. En outre, les Palestiniens restent la cible d'arrestations arbitraires et d'un usage disproportionné de la force par les forces armées israéliennes, dont les victimes sont souvent des femmes et des enfants. Le meurtre de la journaliste d'Al-Jazira, Shireen Abu Akleh, à Jénine le 11 mai dernier, est très révélateur. Selon une grande majorité d'experts et d'après les conclusions de l'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur ce tragique événement, publiées le 24 juin, les coups de feu qui ont tué la journaliste et blessé son collègue ont été tirés par les forces de sécurité israéliennes.

Nous soulignons une nouvelle fois qu'il importe de redoubler d'efforts pour consolider le consensus international sur un règlement du conflit israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États et le cadre juridique international en vigueur, y compris les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que l'Initiative de paix arabe. Nous avons toujours plaidé en faveur d'une reprise des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens, qui doivent aboutir à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, en tenant dûment compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité nationale. Nous sommes convaincus que les efforts multilatéraux doivent être renforcés, notamment l'action du Quatuor pour le Moyen-Orient, composé de médiateurs internationaux. Nous réaffirmons par conséquent notre volonté de collaborer de manière constructive avec les partenaires du Quatuor en vue d'améliorer l'efficacité de ce format approuvé par le Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous soulignons l'importance d'une bonne coordination entre les médiateurs internationaux et les partenaires régionaux. Guidée par ces considérations, la Russie a proposé de tenir une réunion ministérielle élargie du Quatuor, à laquelle participeraient les principaux membres de la Ligue des États arabes. Malheureusement, rien n'a encore été décidé, en raison du manque d'intérêt des États-Unis pour la reprise des activités du Quatuor.

Il sera impossible pour le processus de paix de progresser durablement et à long terme sans une unité intrapalestinienne fondée sur l'Organisation de libération de la Palestine et sans la tenue d'élections ouvertes à tous les Palestiniens. Nous appuyons les initiatives pertinentes de l'Égypte, ainsi que les projets de l'Algérie visant à accueillir un nouveau cycle de négociations entre les représentants du Fatah et du Hamas. Notre proposition tendant à tirer parti du tremplin que peut représenter Moscou reste d'actualité. Nous attachons une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire complète aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés dans les États arabes voisins. C'est pourquoi nous appuyons l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, principale entité spécialisée dans l'aide aux Palestiniens dans le besoin.

Pour terminer, nous soulignons une fois de plus que la Russie poursuivra ses efforts pour coordonner les mesures conjointes ayant pour but de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de trouver une solution juste au problème palestinien. Nous le savons d'expérience, les tentatives de monopoliser ce processus et d'imposer une paix économique aux Palestiniens au lieu de satisfaire équitablement à leurs aspirations à disposer d'un État indépendant n'ont pas abouti à des résultats concrets et n'y parviendront jamais.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe Hastings de son exposé.

Nous demeurons préoccupés par la situation sur le terrain. Les tensions restent élevées et la violence continue de nuire aux civils. Nous voulons rappeler une fois de plus notre ferme condamnation de toute attaque terroriste contre Israël. Rien ne peut ni ne pourra jamais justifier de telles attaques. Les tirs de roquettes, le lancement d'engins incendiaires et les autres attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes demeurent inacceptables. L'Albanie continuera d'appeler toutes les parties à éviter toute action ou provocation susceptible de compromettre les perspectives de coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens. Les expulsions et la violence des colons ne servent qu'à exacerber les tensions et doivent faire l'objet d'enquêtes appropriées.

Nous réaffirmons notre soutien à la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans la reconnaissance mutuelle, avec Jérusalem pour future capitale des deux États. Les Israéliens et les Palestiniens ont le droit de vivre en paix les uns avec les autres et de jouir pleinement et sur un pied d'égalité de leurs droits et libertés fondamentaux.

En dépit des difficultés, des défis et des revers, nous ne devons pas renoncer à cet objectif. Des millions de personnes ont placé leurs espoirs dans ce projet.

Nous apprécions à leur juste valeur tous les efforts visant à rapprocher les parties et à établir un horizon politique en vue d'une reprise des pourparlers sous l'égide de l'ONU afin de trouver une solution durable au conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons du récent déplacement du Président Biden dans la région.

Un meilleur climat et de meilleures relations entre les pays de la région favorisent la stabilité, dans l'intérêt de tous. Il importe que les Palestiniens participent aussi à ce processus et en bénéficient. L'annonce par l'Arabie saoudite qu'elle autorisera le survol de son territoire à toutes les compagnies aériennes, y compris israéliennes, est une bonne chose, qui apportera une contribution supplémentaire à la mise en place d'une architecture régionale robuste, en approfondissant les liens entre les pays de la région.

Nous estimons que la coopération est toujours le choix le plus judicieux et une voie plus sûre, étant donné que ses dividendes profitent à toutes les parties concernées. À cet égard, il y a lieu de se réjouir de l'ouverture annoncée d'un accès sans fil à Internet sur le réseau 4G en Cisjordanie, notamment parce que cela devrait concourir à l'amélioration des perspectives économiques des Palestiniens.

Nous condamnons toutes les formes d'incitation à la violence et de discours de haine, et appelons tous les camps, en particulier les responsables politiques, à les condamner également avec fermeté et sans relâche. Les discours de haine stigmatisent autrui, érodent la cohésion sociale, fracturent la solidarité et sapent la confiance. Ils peuvent mener à la commission de crimes de haine, ce qui est malheureusement très souvent le cas. On ne saurait le tolérer. Les cas recensés doivent faire l'objet d'enquêtes et les coupables doivent répondre de leurs actes.

Comme nous le voyons dans tous les conflits, les civils innocents, notamment les femmes et les enfants, sont touchés de façon disproportionnée, même lorsqu'ils ne sont pas directement pris pour cible. Nous déplorons toute vie perdue chez les civils. Les civils devraient toujours être tenus à l'écart des conflits, et il convient de n'épargner aucun effort pour les protéger, conformément au droit international humanitaire. Toutes les vies civiles ont la même valeur, qu'elles soient israéliennes, palestiniennes ou autre. La société civile est un pilier essentiel de toute société démocratique et doit être protégée. Il faut impérativement lever tous les obstacles à son fonctionnement. Nous sommes convaincus que des institutions démocratiques fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains sont indispensables partout, y compris pour le peuple palestinien.

Nous réaffirmons notre opposition aux actions unilatérales qui exacerbent le conflit et compromettent la réalisation d'une solution juste et globale. Dans la logique du droit international, les colonies et leur expansion font obstacle à la paix et à la concrétisation de la solution des deux États. Il s'agit selon nous d'une dérive qui doit cesser.

Nous réaffirmons notre appui à la préservation du statu quo relatif aux lieux saints et notre respect du rôle de gardienne qui échoit à la Jordanie, ainsi que la nécessité de faire échec à toutes les tentatives de les perturber.

Nous sommes favorables aux mesures propres à favoriser un dialogue concret et continu entre les parties afin de rétablir ce que beaucoup de nos collègues ont identifié à raison comme un horizon politique qui fait actuellement défaut. Il n'y a pas d'autre choix que la voie de la paix pour tous, passant par un processus de négociation qui sera lancé dès que possible. Trouver des solutions à des problèmes difficiles est toujours affaire de persistance, de bonne volonté et de confiance, et tout doit être fait pour faciliter ce processus.

M^me^ Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé complet, dans lequel elle a mis en évidence les efforts déployés par l'ONU et d'autres parties prenantes pour instaurer une paix durable dans la région du Moyen-Orient.

Le Ghana se rallie également à la déclaration qui sera faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Fidèles à la solide conviction qui anime le Ghana depuis bien longtemps, nous appelons une nouvelle fois Israël et la Palestine, ainsi que les pays de la région, à s'engager en faveur d'un règlement négocié, juste et pacifique du conflit, en vue de pacifier la région et de garantir à tous les pays le même degré de sécurité, de liberté, d'ambition et de dignité. Nous sommes donc préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire et de sécurité dans la région. Depuis mars, au moins 52 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie occupée. Nous sommes également préoccupés par la mort de 19 personnes en Israël et condamnons toute cette violence.

Nous jugeons que l'insécurité croissante au Moyen-Orient, en particulier en Cisjordanie, n'est pas de bon augure pour un règlement pacifique du conflit. En conséquence, nous exhortons les parties à calmer les tensions et à prendre des mesures de confiance afin d'imprimer l'élan politique nécessaire pour des négociations. Nous appelons également à la plus grande retenue et exhortons tant Israël que la Palestine à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de provoquer une escalade des tensions et de compromettre la confiance mutuelle qui est requise d'urgence pour stabiliser la situation et inverser les tendances négatives sur le terrain.

Il s'ensuit que le Ghana s'inquiète des activités des colons israéliens en six endroits de la Cisjordanie occupée, dont Ramallah, Salfit et Hébron. Nous demandons instamment à Israël de respecter les droits inaliénables de tous les habitants de la Cisjordanie et des territoires occupés et de se conformer à ses obligations juridiques et à ses responsabilités découlant de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous encourageons également Israël à protéger la liberté religieuse de tous, ainsi qu'à prendre des mesures en vue d'assurer la viabilité des communautés chrétienne, juive et musulmane historiques en Palestine et en Israël et dans toute la région.

Pour terminer, nous réaffirmons notre position selon laquelle la concrétisation d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient passe par la solution des deux États internationalement négociée, Israël et la Palestine vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967. La réalisation des objectifs du processus de paix au Moyen-Orient suppose toutefois que le Conseil et la communauté internationale en général s'attachent constamment à maintenir la participation des parties, dont les efforts de bonne foi sont indispensables pour régler le conflit qui dure depuis des décennies.

M^me^ Koumba Pambo (Gabon) : Je remercie M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé édifiant. Je salue la participation à la présente séance du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

Il est évident que la paix n'est pas acquise au Moyen-Orient, mais elle demeure néanmoins un objectif atteignable. La pacification de cette région, que nous appelons de tous nos vœux, repose pour l'essentiel sur l'établissement de la paix entre Israël et la Palestine. Il s'agit là d'un impératif absolu qui requiert l'engagement ferme de tous. Mon pays, le Gabon, réaffirme son attachement à la solution des deux États vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

L'exposition des communautés de Massafer Yatta à un risque imminent d'expulsions forcées, de déplacements arbitraires et de transferts forcés est une source de préoccupation. Nous prenons note de la décision de la Haute Cour de justice israélienne à cet effet.

Nous prenons également note des conclusions du premier rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, en date du 7 juin.

Nous notons avec beaucoup d'intérêt la rencontre, le 7 juillet, entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Ministre de la défense israélien, Benny Gantz, qui a abouti à l'approbation d'une série de mesures visant à renforcer la confiance entre les parties.

Ainsi, 5 500 nouvelles personnes vont être inscrites dans le registre de la population palestinienne, en plus des 12 000 dont l'enregistrement a déjà été approuvé. En outre, 1 500 habitants supplémentaires de la bande de Gaza seront autorisés à entrer en Israël pour travailler ou mener des activités commerciales, portant le quota total à 15 500 Gazaouis. Nous restons attentifs à l'évolution de ce dossier et encourageons Israël à poursuivre sur cette voie, avec l'espoir que cela contribuera à reconstruire la confiance entre les parties. Aussi, nous nous réjouissons du maintien du dialogue entre les parties et de leur capacité à œuvrer ensemble pour trouver des solutions sur des questions d'intérêt commun.

Il convient de rappeler les conséquences humanitaires de cette crise, notamment dans les territoires palestiniens, conséquences aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Selon le dernier rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur cette question, le nombre d'enfants tués, mutilés ou victimes d'autres violences est préoccupant.

Ainsi, l'engagement résolu de la communauté internationale est indispensable pour garantir la prévisibilité des financements de l'aide humanitaire. Cette aide humanitaire doit évidemment s'étendre également à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui essaie tant bien que mal de continuer à fournir des services de base, tels que l'éducation, la santé et l'alimentation, aux

populations palestiniennes déplacées et en situation de vulnérabilité. Il est donc essentiel de combler le déficit de financement de cet organe important. Nous appelons les pays donateurs à augmenter leurs contributions et leur soutien. Sans ce soutien financier, le risque encouru pour les populations civiles vulnérables serait un accroissement drastique des troubles sociaux sur le terrain : pauvreté, faim, problèmes psychosociaux et violence.

Sur le dossier des restitutions des dépouilles humaines aux familles, nous invitons les parties à trouver un accord qui sans nul doute contribuera à créer un climat de confiance favorable à l'édification de la paix.

Pour terminer, nous appelons les parties à relancer les négociations en vue de la résolution de la crise israélo-palestinienne pour une paix réelle et durable, fondée sur le respect des principes convenus par les parties et sur l'application des règles du droit international. Nous réitérons notre soutien et notre solidarité aux populations civiles israélienne et palestinienne, qui paient un lourd tribut depuis le début de ce conflit.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M^me^ Lynn Hastings de son exposé complet.

Après une myriade de crises et de défis complexes, ma région a connu un déploiement d'intenses efforts diplomatiques au cours de la période considérée, qui ont essentiellement porté sur la sécurité régionale, le développement durable et une diplomatie efficace. La dynamique qui résulte de ces efforts est en harmonie avec l'approche suivie de longue date par les Émirats arabes unis, en fait depuis leur création, pour rétablir la sécurité et la stabilité dans toute la région, afin d'offrir à ses populations des sociétés prospères sur le plan économique et pacifiques. Ces objectifs peuvent être atteints grâce à des initiatives qui renforcent la coopération et les partenariats stratégiques au niveau régional et international.

Outre ces tendances positives, nous avons également été témoins de plusieurs événements qui, nous l'espérons, rétabliront la confiance entre les parties palestinienne et israélienne, ouvriront la voie à la relance du processus de paix au Moyen-Orient et créeront un environnement propice à la reprise des négociations. Parmi eux, il y a notamment les récents contacts de haut niveau effectué entre les deux parties qui, espérons-le, sera le signe annonciateur de nouvelles possibilités de dialogue.

De plus, les Émirats arabes unis se félicitent d'une série de mesures prises récemment, parmi lesquelles l'approbation du regroupement de 5 500 familles palestiniennes, l'approbation de six cartes structurelles pour les Palestiniens de Cisjordanie et la réouverture d'un point de passage dans la ville de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie.

La communauté internationale doit oeuvrer pour soutenir les mesures positives prises récemment et en encourager d'autres encore afin d'inciter les deux parties à retourner à la table de négociation et à parvenir à une solution des deux États basée sur les résolutions internationales pertinentes et la Charte des Nations Unies.

Du fait des tensions, de l'escalade et des affrontements violents observés dans le Territoire palestinien occupé pendant la période considérée, les parties doivent absolument s'abstenir de toute mesure provocatrice susceptible d'exacerber la situation. Nous soulignons également la nécessité de mettre fin à toutes les pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui sapent la solution des deux États et les possibilités de paix. Ces pratiques comprennent entre autres la construction et l'expansion de colonies de peuplement, ainsi que la confiscation des terres et des biens palestiniens.

Face à la détérioration des conditions économiques, sanitaires et humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, mon pays maintient son engagement historique en faveur du peuple palestinien frère dans divers domaines, notamment humanitaire, sanitaire, social et éducatif. À cette fin, les Émirats arabes unis ont récemment annoncé un don de 25 millions de dollars pour soutenir l'hôpital Al-Makassed, qui fait partie intégrante du réseau hospitalier de Jérusalem-Est, lequel représente l'épine dorsale du système de santé palestinien. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer de fournir une assistance humanitaire et en matière de développement au peuple palestinien. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'annonce faite ce mois-ci par les États-Unis d'une série de mesures pour aider les secteurs de l'économie et de la santé dans le Territoire palestinien occupé.

Il est important que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, saisisse les occasions qui existent à l'heure actuelle dans la région pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et parvenir à une solution des deux États, avec un État palestinien indépendant et souverain, basé sur les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au droit international et aux accords pertinents.

L'un des aspects les plus importants des initiatives diplomatiques actuellement en cours au Moyen-Orient est qu'elles sont le fruit d'efforts régionaux, qui traduisent une volonté réelle de paix pour tous nos peuples et créent des possibilités de coopération dans des domaines essentiels qui aideront les pays à relever des défis majeurs. Cela a été clairement illustré, par exemple, par les sommets organisés récemment dans la région, notamment le Sommet de Djedda sur la sécurité et le développement et le Sommet virtuel I2U2, et les décisions qui en ont résulté, coïncidant avec la récente visite du Président américain Joe Biden dans la région. Nous espérons vivement poursuivre ces efforts afin de garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité de notre région et du monde.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice spéciale adjointe Lynn Hastings de son exposé sur les faits survenus récemment et la situation actuelle sur le terrain. Je me félicite de la participation des représentants d'Israël et de l'État observateur de Palestine au présent débat public.

Ma délégation réaffirme que les efforts de paix, déployés tant au niveau officiel que sur le plan local, qui intègrent pleinement le développement socioéconomique de tous les secteurs de la société sont et seront essentiels à la stabilité et à la paix de la région pendant la période de transition et à long terme.

À cet égard, nous signalons que la déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet des dirigeants des pays du Conseil de coopération du Golfe et des États-Unis met également en exergue les efforts fournis pour accroître les contributions au réseau hospitalier de Jérusalem-Est. Le Kenya se félicite de cette initiative et d'autres initiatives de coopération, notamment la conférence d'annonce de contributions du 23 juin qui visait à garantir un financement suffisant et prévisible de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que d'autres mesures de confiance concrètes prises récemment dans le domaine du commerce entre les autorités israéliennes et palestiniennes. Ces mesures sont un exemple de ce qu'il est possible de faire concrètement et dans l'immédiat afin de s'attaquer aux problèmes rencontrés en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, compte tenu des difficultés du processus de paix.

Nous relevons également qu'il importe de défendre les efforts fournis au niveau local qui contribuent à une coexistence harmonieuse et à des conditions propices à des négociations officielles. Le travail important de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement demeure indispensable pour la stabilité de la sous-région. Néanmoins, le succès de toutes ces initiatives dépend de la reprise du processus politique et du dialogue entre les deux parties. Il en va non seulement de la viabilité de ces efforts mais aussi de la stabilité et de la paix de la région.

Ma délégation réaffirme une fois de plus que pour concrétiser l'objectif de longue date, à savoir une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, fondées selon les lignes de 1967, il faudra que toutes les parties s'engagent véritablement en faveur du processus de paix, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les piliers énoncés dans la résolution 2334 (2016), et aux initiatives et cadres de paix régionaux existants. Nous pensons qu'un tel engagement de la part des dirigeants israéliens et palestiniens et sa mise en œuvre rapide contribueront à régler les problèmes persistants et à raviver l'espoir des populations et leur confiance dans le système multilatéral.

Une réponse concertée, comprenant les efforts régionaux en cours pour relancer la réconciliation intrapalestinienne, peut également contribuer à lutter contre les fauteurs de troubles qui s'obstinent à entraver la paix dans la région.

Le Kenya continue de condamner fermement les tirs de roquettes depuis Gaza, y compris les récents tirs effectués pendant la visite officielle du Président Biden dans la région. Une fois encore, aucune cause ne peut justifier que des civils soient délibérément pris pour cible.

Mais au-delà de cette condamnation, nous exhortons les groupes armés et les milices qui poursuivent des objectifs idéologiques très éloignés des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le Hamas et le Jihad islamique palestinien, à renoncer publiquement aux actes terroristes et à prendre réellement part aux efforts de paix facilités par les mécanismes régionaux et internationaux.

L'engagement en faveur d'un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant passe également par l'arrêt immédiat et complet des activités de peuplement israéliennes sur le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, comme l'exige la résolution 2334 (2016). Nous sommes préoccupés par

les conséquences humaines et matérielles des récentes annonces d'expansion de colonies et d'avant-postes de colonies, et de l'augmentation de la violence des colons en Cisjordanie, y compris à Massafer Yatta. Nous prenons note de la déclaration des autorités israéliennes et des efforts qu'elles déploient pour réduire l'incidence des avant-postes de colonies, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Kenya reste attaché à promouvoir la fin de ce conflit prolongé, qui s'est avéré très lourd de conséquences néfastes. Nous exhortons toutes les parties à éviter les mesures unilatérales qui font obstacle à la reprise du processus politique, ainsi qu'à la paix et à la stabilité dans la région. Le Kenya appelle à nouveau à un véritable engagement, à une mobilisation réelle et à des résultats tangibles qui soient conformes aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe, M^me^ Lynn Hastings, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

Nous restons préoccupés par l'évolution de la situation en Israël et en Palestine, en particulier par les attaques violentes incessantes, le meurtre de civils et les actes de destruction et de provocation. Nous nous sommes toujours opposés à ces actes de violence et nous renouvelons notre appel à leur cessation complète.

Toutes les mesures unilatérales qui modifient indûment le statu quo sur le terrain et compromettent la viabilité de la solution des deux États doivent être évitées. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent également envoyer un signal fort contre toute mesure qui entraverait la possibilité d'une paix durable entre Israël et la Palestine.

Nous demandons aux parties de s'attacher à relever les défis urgents dans les domaines de la sécurité et de l'économie, y compris la précarité de la situation financière de l'Autorité palestinienne, et de définir une voie claire pour débattre des questions politiques clefs. À cet égard, nous saluons les récentes mesures de confiance prises par la communauté internationale à l'égard des Palestiniens et les décisions importantes prises par Israël pour améliorer la situation économique de la Palestine. Ces initiatives sont dans l'intérêt des deux parties et contribuent à maintenir la stabilité et à décourager une éventuelle résurgence de la terreur et de la violence. En outre, elles devraient permettre de créer un environnement propice au dialogue politique.

Nous réaffirmons la nécessité de reprendre rapidement le chemin de la politique en lançant des négociations directes crédibles sur toutes les questions relatives au statut final. L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, qui constituent selon nous la meilleure voie pour atteindre l'objectif d'une solution prévoyant deux États. Ces négociations doivent se baser sur le cadre défini à l'échelle internationale, en tenant compte de l'aspiration légitime du peuple palestinien au statut d'État et des inquiétudes légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'unité intra-palestinienne est essentielle pour le bien-être du peuple palestinien. Nous espérons que les efforts pour parvenir à la réconciliation entre les parties palestiniennes porteront bientôt leurs fruits et permettront de sortir de l'impasse actuelle, pour aboutir à des élections législatives et présidentielle en Palestine.

En réponse à la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Inde a augmenté sa contribution annuelle à l'Office de 1,25 million de dollars à 5 millions de dollars, et elle lui a versé 20 millions de dollars au cours des quatre dernières années. Nous avons également annoncé une contribution de 5 millions de dollars au budget-programme de l'UNRWA pour 2022. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que la première tranche de notre contribution annoncée pour cette année a déjà été décaissée.

L'Inde a un intérêt vital dans la paix et la prospérité au Moyen-Orient. Lors d'un récent sommet virtuel réunissant les dirigeants des Émirats arabes unis, des États-Unis, de l'Inde et d'Israël, ces derniers ont convenu d'accroître leurs investissements communs dans six domaines clefs : l'eau, l'énergie, les transports, l'espace, la santé et la sécurité alimentaire. Nous sommes convaincus que ce format nous permettra de contribuer considérablement à la sécurité énergétique, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique au Moyen-Orient et en Asie du Sud.

Nous sommes persuadés que le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien apportera une paix et une stabilité durables à la région. L'absence de règlement politique entre Israël et la Palestine n'est pas de bon augure pour la paix et la stabilité régionales à long terme. Par conséquent, en plus de son appui politique déclaré à la solution des deux États, la communauté internationale doit déployer des efforts et utiliser son capital politique pour redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient.

Compte tenu de son engagement ferme et de longue date en faveur de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et mutuellement acceptées, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, l'Inde continuera d'appuyer pleinement tous les efforts visant à relancer le processus de paix.

M^me^ Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe Hastings de son exposé.

Il faut trouver des solutions de long terme pour apporter la paix et la prospérité aux peuples israélien et palestinien. La solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, reste la seule voie viable pour régler ce conflit.

Nous saluons les engagements récemment annoncés par Israël d'augmenter le nombre de permis permettant aux Palestiniens de Gaza de travailler en Israël, de déployer les infrastructures numériques pour la connectivité 4G en Cisjordanie et à Gaza, de reprendre les discussions au sein du Comité économique mixte et d'accroître l'accès au pont Allenby. L'encombrement et les retards importants constatés à ce point de passage la semaine dernière soulignent l'urgence d'améliorer l'efficacité de ses opérations.

Nous saluons également les efforts en cours concernant les mesures convenues à Bruxelles lors de la réunion du groupe des donateurs en mai. Nous demandons instamment aux parties et à leurs partenaires de faire de sérieux progrès avant la réunion ministérielle prévue à New York en septembre.

Nous nous félicitons de l'annonce d'une augmentation de l'appui financier des États-Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit des services cruciaux à des millions de réfugiés palestiniens vulnérables. Nous saluons par ailleurs l'intention exprimée par les États-Unis d'accorder un financement au réseau hospitalier de Jérusalem-Est, auquel la Norvège apporte son appui depuis longtemps.

Bien que toutes ces mesures soient positives, elles ne peuvent remplacer un processus de paix global qui s'attaque aux causes profondes du conflit. Il est urgent d'instaurer un horizon politique, avec pour objectif ultime la mise en œuvre de la solution des deux États.

Les colonies de peuplement établies sur des terres occupées sont illégales au regard du droit international. Elles sapent les perspectives d'une solution prévoyant deux États et aggravent le conflit. La Norvège demande une fois de plus à Israël de mettre un terme à toutes les expansions de colonies, aux expulsions et aux démolitions. Nous restons profondément préoccupés par les tentatives de groupes de colons israéliens d'établir des avant-postes dans la zone C en Cisjordanie. Nous saluons les efforts déployés par les autorités israéliennes pour s'opposer à ces récentes tentatives.

Cependant, la situation à Massafer Yatta, qui fait l'objet d'ordres de démolition et où l'expulsion de 1 200 civils est prévue, reste alarmante. Nous demandons à Israël de mettre immédiatement fin à ces projets.

Il est impératif de protéger les civils en toutes circonstances. Au 30 juin, 60 Palestiniens avaient été tués cette année par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie. Nous appelons Israël à mettre en œuvre des pratiques efficaces pour protéger tous les civils, en particulier les enfants. Nous continuerons à demander que les responsables du meurtre de la journaliste palestino-américaine Shireen Abu Akleh aient à en répondre.

La Norvège continue d'appuyer la normalisation des relations entre Israël et un certain nombre d'États arabes. Nous espérons que ces changements dans la région concourront à ouvrir la voie à la reprise de négociations dignes de ce nom entre Israéliens et Palestiniens. Les Palestiniens doivent être associés à ce processus et en bénéficier.

Enfin, je voudrais souligner les importants efforts de médiation visant à tracer une ligne de délimitation maritime entre Israël et le Liban. La Norvège encourage les Gouvernements libanais et israélien à parvenir rapidement à un accord mutuel dans l'intérêt des deux pays. Cela devrait également contribuer au règlement des questions en suspens concernant la frontière terrestre. Nous nous opposons fermement à l'utilisation de tout moyen militaire à l'intérieur ou autour des zones contestées, ce qui pourrait dégénérer en un nouveau conflit régional. Par ailleurs, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être pleinement respectées et observées.

M. de La Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^me^ Hastings, de son exposé, et nous saluons la participation des délégations israélienne et palestinienne à la présente séance. Nous remercions également la représentante des États-Unis d'avoir fait le point sur la récente visite du Président Biden dans la région. Nous nous félicitons des récents entretiens entre le Président Abbas et

le Président Herzog. En ce qui concerne la conversation entre le Président Abbas et le Premier Ministre Lapid, nous soulignons également que c'est la première fois en cinq ans qu'un chef de gouvernement israélien s'entretient avec le dirigeant de l'Autorité palestinienne. Dans le même ordre d'idées, nous saluons la rencontre entre le Président Abbas et le Ministre de la défense Gantz, et prenons acte des mesures de confiance promues par ce dernier.

Compte tenu des élections à venir et de la formation d'un nouveau gouvernement israélien, tout ce qui peut permettre d'approfondir la coopération civile, fiscale et en matière de sécurité est bienvenu. Ce sont là autant de signes d'encouragement en faveur de la promotion de l'économie palestinienne, et la prospérité de la population palestinienne contribue à la prospérité et à la sécurité de la population israélienne. Il est maintenant temps que ces encouragements soient assortis de progrès sur le plan politique pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. La facilitation des États arabes, en particulier l'Algérie, qui a permis aux chefs des factions palestiniennes de se rencontrer au début du mois, mérite d'être saluée. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et favoriseront la réconciliation interpalestinienne. Nous soulignons une fois encore l'importance d'organiser des élections générales dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza. Il importe de signaler le renforcement de la coopération entre Israël et les pays arabes, et nous espérons que ces pays approfondiront ces relations et en tireront parti pour favoriser le dialogue avec l'Autorité palestinienne afin de relancer les négociations de paix.

Nous exprimons une fois encore notre inquiétude concernant les expulsions à Massafer Yatta, les activités d'entraînement de l'armée israélienne dans la zone de tir décrétée et les attaques contre le personnel humanitaire. Nous exhortons les autorités israéliennes à éviter le déplacement de plus de 1 200 civils, car l'appropriation, l'expulsion, la démolition de biens palestiniens et le déplacement forcé de la population sont des agissements contraires au droit international. En ce qui concerne le cas de la journaliste Shireen Abu Akleh, ma délégation prend acte de l'analyse médicolégale récemment effectuée par des experts américains. Nous demandons une nouvelle fois la conduite d'une enquête indépendante afin de traduire les responsables en justice. Nous nous félicitons que plusieurs États européens aient repris leurs contributions à six organisations de la société civile, qui avaient été désignées par Israël comme terroristes en novembre dernier. Nous exprimons une fois encore notre préoccupation face à la situation financière de l'Autorité palestinienne et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ce dernier jouant, comme cela a été dit tant de fois, un rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance et de services de base à des millions de Palestiniens, et nous nous félicitons, par conséquent, des contributions extraordinaires en faveur du système hospitalier palestinien de Jérusalem-Est.

Le Mexique condamne une nouvelle fois les attaques à la roquette et u moyen d'autres engins depuis Gaza contre des centres urbains israéliens. Nous constatons avec inquiétude la résurgence des activités de ce que l'on appelle les loups solitaires, en particulier à Jérusalem-Est, et les attaques de drones à la frontière septentrionale d'Israël. Nous appelons les autorités de facto de Gaza, ainsi que les organisations de la région, à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle provocation.

Je conclus mon intervention en réaffirmant l'appui du Mexique à la solution des deux États, qui est la seule solution qui permette de répondre aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et de créer un État palestinien économiquement et politiquement viable, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^me^ Hastings, de son exposé, et je salue la participation des représentants de la Palestine et d'Israël à la présente séance.

À l'heure actuelle, le processus de paix au Moyen-Orient est toujours au point mort. Les résolutions pertinentes de l'ONU ne sont pas mises en œuvre depuis longtemps, les droits légitimes du peuple palestinien continuent d'être violés, et sa situation difficile ne cesse de s'aggraver. La Chine s'en inquiète vivement. La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et elle a une incidence sur la paix et la sécurité régionales. Elle ne doit pas être reléguée au second plan, et encore moins oubliée. La communauté internationale doit avoir pleinement conscience de la gravité de la situation et prendre sans tarder des mesures concrètes pour remettre rapidement le règlement de la question de Palestine sur les rails.

Premièrement, nous devons sans plus attendre inverser la tendance sur le terrain. Israël continue d'étendre ses activités de peuplement dans les territoires occupés ; ainsi,

plus de 300 colonies de peuplement ont été construites à ce jour et plus de 700 000 colons s'y sont installés. De ce fait, il continue à comprimer l'espace vital du peuple palestinien et à saper la continuité du Territoire palestinien occupé ainsi que la perspective d'un État palestinien indépendant et souverain. Nous demandons instamment à Israël de respecter le droit international, de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) et de cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement.

Deuxièmement, nous devons sans plus attendre garantir une sécurité commune. Depuis le début de l'année, les actes de violence se succèdent dans les territoires occupés. Il est inquiétant de constater que des affrontements ont éclaté à Gaza. Selon les chiffres récemment publiés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 63 Palestiniens ont été tués et plus de 6 000 blessés dans des opérations menées par les forces de sécurité israéliennes cette année. Le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) indique que l'année dernière, les forces de sécurité israéliennes ont tué 78 enfants palestiniens et en ont grièvement blessé 982. Des attaques contre des civils israéliens se produisent également de temps à autre, entraînant des pertes humaines.

La sécurité d'Israël et celle de la Palestine sont indissociables et indivisibles. Les deux parties doivent promouvoir un concept de sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération, et trouver un moyen de vivre côte à côte dans la paix. Rechercher la sécurité absolue en profitant d'une position de supériorité ne peut qu'aggraver le dilemme en matière de sécurité.

La communauté internationale doit accorder la même importance aux préoccupations de sécurité de la Palestine qu'à celles d'Israël. En tant que Puissance occupante, Israël doit honorer ses obligations en vertu du droit international humanitaire en garantissant la sécurité des civils dans les territoires occupés. Nous exhortons une fois de plus Israël à mener une enquête approfondie sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh, et les conclusions de cette enquête doivent résister à l'épreuve du temps et de l'histoire afin qu'il y ait une justice pour cette victime.

Troisièmement, il faut promouvoir sans attendre la solution des deux États. La question de Palestine s'éternise depuis plus de 70 ans. Une gestion de la crise au coup par coup ne saurait remplacer une solution globale et impartiale. La communauté internationale doit déployer des efforts sincères pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient. Les pays qui ont de l'influence sur la Palestine et sur Israël doivent prendre leurs responsabilités, maintenir une position objective et impartiale et jouer leur rôle en encourageant la reprise rapide des pourparlers de paix entre les deux parties.

Le Conseil doit prendre des mesures plus fermes et plus vigoureuses en ce qui concerne la question palestinienne et collaborer avec la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres afin d'œuvrer plus largement et plus efficacement à la promotion de la paix. La Chine appelle à la tenue d'une conférence internationale de paix de plus grande envergure, qui aurait plus de poids et qui serait plus efficace, et où les membres permanents du Conseil et toutes les parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient seraient invités à participer pour trouver les moyens efficaces de régler politiquement la question palestinienne.

Le Moyen-Orient est une terre ancestrale qui est le berceau de civilisations magnifiques. Les peuples du Moyen-Orient vivent sur cette terre depuis des générations et en sont les véritable maîtres. Il n'a jamais existé de prétendu vide au Moyen-Orient. Il n'a jamais été nécessaire que des pays étrangers jouent un rôle prétendument directeur. Durant les temps modernes, le colonialisme et l'ingérence étrangère ont causé une souffrance indicible aux pays et aux peuples de la région, et leurs effets néfastes n'ont pas totalement disparu.

Ce dont le Moyen-Orient a besoin par-dessus tout, c'est de paix et de sécurité. Et ce que les populations du Moyen-Orient désirent avant tout, c'est le développement et le progrès. La communauté internationale doit aider les pays de la région à œuvrer à la paix grâce à l'unité, au développement et à la coopération, au lieu d'attiser les luttes de blocs ou les rivalités géopolitiques, qui ne feront que déstabiliser davantage la région.

En tant que partenaire stratégique des pays du Moyen-Orient, la Chine les a toujours aidés à régler les problèmes de sécurité régionale par la solidarité et la coopération, et elle a toujours aidé leurs peuples à choisir leur voie de développement de façon autonome. Nous collaborons avec les pays de la région pour lutter contre la pandémie, promouvoir l'initiative « Une Ceinture et une Route » et contribuer activement au développement du Moyen-Orient. La Chine est prête à continuer de contribuer à la réalisation de la paix et du développement dans la région.

Pour terminer, je réaffirme que la Chine appuie la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons la coexistence

pacifique de la Palestine et d'Israël et le développement commun des peuples arabe et juif. La Chine continuera d'oeuvrer inlassablement, en collaboration avec la communauté internationale, en faveur d'une solution globale et juste de la question palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je remercie M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, d'avoir présenté un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Le Brésil demeure préoccupé par les épisodes de violence récurrents survenus en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et en Israël au cours des derniers mois. Rien ne saurait justifier les attaques contre les civils. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à protéger la vie des civils.

Le Brésil souscrit à l'analyse selon laquelle se contenter de gérer ce conflit à l'infini n'est pas une option viable. Rien ne peut remplacer un processus politique légitime en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables. Nous devons réfléchir au rôle que doit jouer le Conseil pour redynamiser le processus de paix dans la région, tout en ouvrant la voie à de nouvelles négociations.

En l'absence de perspectives de dialogue, on cesse de croire en la paix et la réalité sur le terrain empêche de parvenir à un accord viable. Les Accords d'Abraham ont ravivé les espoirs de dialogue et de diplomatie. Certaines réunions importantes de haut niveau continuent d'être organisées, mais la participation des acteurs concernés aux efforts en faveur de la solution des deux États est au point mort. Des mécanismes importants créés par des résolutions du Conseil restent inopérants.

Le Brésil estime que nous devons promouvoir sérieusement des négociations politiques en vue de l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela suppose que toutes les parties concernées participent et s'engagent. La réconciliation intrapalestinienne constitue une étape essentielle vers la reprise d'un dialogue véritable dans le cadre du processus de paix. La coopération internationale visant à restaurer et améliorer les infrastructures de base et à autonomiser la population palestinienne sur le plan économique peut également améliorer les perspectives de réconciliation.

Il est tout aussi important de lutter contre les obstacles structurels imposés à l'économie palestinienne, qui a besoin d'aide pour renforcer sa production industrielle et agricole. Le Brésil estime que le renforcement de l'économie palestinienne est un des meilleurs moyens de donner un sens concret à la paix.

La Palestine a un immense potentiel économique dans de nombreux secteurs, qui peuvent offrir des possibilités d'emploi et accroître les revenus des familles, mais pour cela, il faut permettre aux entrepreneurs palestiniens d'exporter leurs produits sur le marché mondial.

Les deux parties doivent continuer d'adopter des mesures de confiance. Le Brésil salue les mesures récentes prises par les autorités israéliennes en vue de rétablir la confiance avec les Palestiniens, notamment l'augmentation du quota de travailleurs en provenance de la bande de Gaza et l'ouverture d'un nouveau point de passage routier dans le nord de la Cisjordanie, ainsi que les mesures destinées à prévenir l'établissement de nouveaux avant-postes.

Nous suivons l'évolution des pourparlers concernant l'échange de prisonniers et espérons que les parties parviendront à s'entendre. Le mois dernier, le Président de l'Assemblée générale, Abdulla Shahid, a organisé une conférence des donateurs à l'appui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui était absolument nécessaire alors que l'Office continue de pâtir d'un sous-financement chronique en raison des besoins concurrents liés à l'augmentation du nombre de réfugiés dans le monde.

Nous saluons cette initiative du Président de l'Assemblée générale et accueillons avec satisfaction les résultats encourageants de la conférence. Le Brésil renouvelle son attachement à l'action humanitaire inlassable de l'UNRWA, qui fournit des services essentiels à un des groupes de réfugiés les plus vulnérables au monde. L'UNRWA joue un rôle clef dans la stabilisation de la région, où la pauvreté et l'instabilité politique créent un terreau fertile pour les forces extrémistes. Au cours des dernières décennies, l'Office s'est systématiquement employé à contenir la violence et à améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens. Le mois dernier, en dépit de lourdes contraintes budgétaires au niveau national, le Brésil a annoncé qu'il verserait une nouvelle contribution à l'UNRWA.

La violence doit cesser, et cela exige que toutes les parties s'efforcent d'apaiser les tensions et d'inverser les tendances négatives qui compromettent les perspectives de

règlement pacifique du conflit. Les flambées de violence empêchent des solutions durables. L'absence de solutions durables alimente la colère et le désespoir, provoquant en retour de nouvelles flambées de violence. La relance du processus politique ne doit pas être un objectif lointain mais une condition nécessaire pour prévenir la violence aujourd'hui et rompre ce cercle vicieux.

Pour terminer, je tiens à redire l'attachement de longue date du Brésil à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec les Israéliens et les Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de deux États démocratiques, prospères et souverains et de frontières sûres et internationalement reconnues.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^me^ Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Brésil à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation de la présente séance.

Deux événements marquants se sont produits le mois dernier au Moyen-Orient : la position commune dégagée lors du sommet de Djedda sur la sécurité et le développement, notamment concernant la question palestinienne, et la visite du Président des États-Unis, Joe Biden, qui a réaffirmé la position de longue date des États-Unis sur le conflit israélo-arabe. Ces deux événements ont montré que la question palestinienne restait au cœur des efforts de paix menés dans la région. Dans le même temps, la situation dans les territoires palestiniens continue de s'enliser dans les tensions, nous rappelant que le conflit n'est toujours pas réglé. Les pertes palestiniennes quotidiennes demeurent une triste réalité, ce qui montre clairement à tous que le fait de fermer les yeux sur le sort des Palestiniens ne fera pas disparaître le conflit. Cela prouve également que la paix tant promise reste un vœu pieux, alors que le processus de paix est toujours dans l'impasse, ce qui renforce le désespoir du peuple palestinien et le prive de tout horizon politique.

Le sommet tenu à Djedda, en Arabie saoudite, est revenu à un consensus concernant la nécessité de parvenir à un règlement juste du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe. Il a aussi demandé que cessent toutes les mesures unilatérales qui compromettent la possibilité de la solution des deux États, et affirmé le statu quo historique de Jérusalem, avec la tutelle hachémite sur les Lieux saints d'Al-Qods. La visite du Président Biden a également apporté un changement et un rééquilibrage indispensables de la position des États-Unis. Le Président Biden a réaffirmé l'attachement des États-Unis à la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, moyennant des échanges de territoires mutuellement acceptés par les Israéliens et les Palestiniens. Il a souligné l'importance de négociations directes menant à « un État palestinien indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant, aux côtés de l'État d'Israël », afin de permettre aux deux peuples de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, et a appelé les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale. Ces déclarations ont suscité l'espoir de voir les États-Unis entreprendre de nouveaux efforts de rétablissement de la paix.

Le Président a toutefois précisé aux Palestiniens que le terrain n'était pas propice à de nouvelles tentatives de paix. L'argument selon lequel le terrain n'est pas prêt pour un règlement pacifique est aussi vieux que le processus de paix lui-même. En vertu de cette théorie, des mesures unilatérales sont prises et des actes sont accomplis sur le terrain afin de briser le rêve des Palestiniens d'avoir leur propre État. Le Président n'a pas non plus rassuré les Palestiniens sur deux questions importantes : Jérusalem et les colonies de peuplement. S'agissant de Jérusalem, il a réaffirmé la position de la précédente Administration des États-Unis reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël et n'a pas tenu sa promesse de rouvrir le consulat des États-Unis à Jérusalem, pas plus qu'il n'a parlé de Jérusalem-Est comme capitale d'un futur État palestinien. Le Président n'a pas non plus pris de position forte sur les colonies de peuplement, qui restent la mesure unilatérale la plus épineuse et que les Palestiniens, les Arabes et la communauté internationale considèrent comme illégales et comme le principal obstacle à la paix. Comme l'a dit le Président palestinien Mahmoud Abbas, la clef de la paix dans la région est tout simplement de mettre fin à l'occupation.

Le Premier Ministre libanais Najib Mikati et son gouvernement s'acquittent de leur rôle de Gouvernement intérimaire et poursuivent leur action positive sur les mesures de réforme que le Cabinet du Premier Ministre a entamées et qui doivent faire l'objet d'un suivi avec la communauté internationale, notamment le Fonds monétaire international. Le Premier Ministre a été chargé de former un nouveau gouvernement dans une période très difficile pour le pays et poursuit ses efforts dans

ce sens. Ce nouveau gouvernement jouera également un rôle important en veillant à ce que l'élection présidentielle se déroule cet automne à la date prévue et dans une atmosphère sûre et saine.

La situation au Sud-Liban en matière de paix et de sécurité est calme mais fragile. Le Liban est attaché à une paix juste, durable et globale pour le conflit dans la région, fondée sur la légitimité internationale et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, le Liban réaffirme son engagement à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et demande à Israël, l'autre partie au conflit, de faire de même. Les violations quotidiennes de la souveraineté libanaise par Israël exacerbent les tensions dans la région et doivent cesser. Le Liban poursuit les négociations et est déterminé à trouver une solution pacifique à la question de sa frontière maritime, fondée sur la garantie de ses droits nationaux sur ses ressources gazières et pétrolières. Les bons offices des États-Unis, ainsi que le fait que l'ONU a parrainé et accueilli les pourparlers, ont permis d'ouvrir une voie pacifique vers un règlement négocié de la question, à un moment très difficile pour le Liban sur les plans économique et financier. Il ne faut pas laisser passer cette occasion, c'est pourquoi le Liban en appelle à la communauté internationale pour l'aider à parvenir à un règlement pacifique, équitable et juste de ce litige lié aux frontières maritimes. Le Liban ne souhaite ni être en conflit, ni attiser les tensions et, avec l'aide de ses amis, il poursuivra ses efforts pour que les négociations donnent des résultats satisfaisants.

Dans un mois, le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) devra être renouvelé. La FINUL a été un facteur de stabilité indispensable dans le Sud-Liban, en partenariat avec l'Armée libanaise. Nous appuyons le rôle important que joue la FINUL dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le sud du pays, et nous espérons que son mandat sera renouvelé sans être modifié. Nous espérons en outre que le Conseil prolongera le soutien de la FINUL à l'Armée libanaise, notamment en lui fournissant des provisions en cette période difficile pour le Liban. Nous comptons sur l'appui du Conseil et de ses membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, le Japon réaffirme sa volonté d'appuyer la solution des deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les paramètres convenus au niveau international, et dans le cadre de laquelle Israël et un État palestinien souverain, indépendant et viable pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous restons toutefois profondément préoccupés par le niveau de violence en Israël et en Cisjordanie, qui a fait de nombreuses victimes, notamment le meurtre de la correspondante d'Al-Jazira, Shireen Abu Akleh. Nous demandons que son meurtre fasse l'objet d'une enquête indépendante et transparente et soulignons que les responsables doivent répondre de leurs actes. De même, le Japon condamne fermement les roquettes tirées vers Israël par des militants palestiniens de Gaza, quelques heures après la visite du Président des États-Unis, M. Biden. Les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie restent profondément alarmantes, car elles violent de manière flagrante le droit international.

Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter les mesures unilatérales provocatrices. Il sera primordial d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui compromettent les perspectives de la solution des deux États. Le Japon espère que l'évolution des partenariats régionaux au Moyen-Orient, tels que le Forum du Néguev, permettra d'apaiser les tensions et contribuera à la stabilité régionale. À cet égard, le Japon, l'Égypte et la Jordanie collaborent étroitement dans le cadre de consultations trilatérales pour discuter de la paix et de la prospérité régionales et concourir au processus de paix au Moyen-Orient.

Compte tenu de la situation financière précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), nous nous sommes félicités de la tenue, le 23 juin, d'une conférence d'annonce de contributions pour l'Office, en vue de garantir la fourniture de services vitaux aux Palestiniens. Le Japon a versé plus de 50 millions de dollars à l'Office en 2021 et lui a déjà fourni 28 millions de dollars cette année, notamment au titre de l'aide alimentaire d'urgence. Nous appelons les autres donateurs à augmenter également leurs contributions à l'UNRWA.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination du Japon à ne ménager aucun effort aux fins de la concrétisation de la solution des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^me^ Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La situation en Palestine occupée reste désastreuse, car la brutalité du régime israélien et les violations graves et systématiques des droits humains du peuple palestinien se poursuivent sans relâche. Selon un rapport de l'ONU, le régime israélien continue de tuer des innocents, notamment des femmes et des enfants, ainsi que de confisquer et démolir des maisons palestiniennes et d'expulser de force des Palestiniens de leur foyer. Dans le même temps, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, l'établissement de colonies de peuplement en Palestine occupée continue.

L'assassinat récent de Shireen Abu Akleh, une journaliste palestinienne chevronnée, s'inscrit dans le droit fil de la campagne de harcèlement, d'intimidation et de violence que mène Israël depuis longtemps, au vu et au su de tout le monde, contre les journalistes, dans le but ultime de dissimuler les atrocités commises par le régime israélien contre les Palestiniens. Parallèlement, le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) a révélé que le régime israélien continuait de commettre les violations les plus systématiques et les plus flagrantes des droits de l'enfant au Moyen-Orient. En 2021, le régime a assassiné 86 enfants palestiniens et en a emprisonné 637 autres.

La situation humanitaire est tragique à Gaza. Selon les rapports de l'ONU, près de 2 millions de Palestiniens sont pris au piège, la grande majorité d'entre eux n'étant pas en mesure d'accéder au reste de la Palestine occupée ni au monde extérieur. La politique israélienne de longue date sur les restrictions d'accès imposées à Gaza a des répercussions flagrantes sur l'économie de cette dernière, ce qui se traduit par un chômage élevé, une insécurité alimentaire et une dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Punition collective infligée à tous ses habitants, le blocus persistant de Gaza est la manifestation claire d'un crime de guerre et d'un crime contre l'humanité. En application du droit international, le blocus doit être levé immédiatement et complètement.

En outre le régime israélien poursuit ses activités de déstabilisation visant les pays de la région. Il continue de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie par son occupation prolongée du Golan syrien et par ses nombreuses attaques contre des cibles et des infrastructures civiles en Syrie, notamment les récentes attaques terroristes perpétrées le 10 juin contre l'aéroport international de Damas.

Le régime israélien continue également d'occuper et de violer le territoire libanais, en infraction évidente du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006). Nous condamnons fermement ces violations graves et ces activités malveillantes et déstabilisatrices, qui menacent clairement la paix et la sécurité de la région.

L'inaction du Conseil de sécurité encourage le régime israélien à poursuivre ses crimes contre le peuple palestinien opprimé, de même que son agression et ses activités hostiles contre les pays de la région. Le fait qu'aucun compte ne soit demandé pour des violations aussi graves contribue à cette impunité. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité que lui confère la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. On attend de lui qu'il fasse appliquer ses propres résolutions et contraigne le régime israélien à cesser immédiatement ses violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Enfin, le représentant du régime israélien a une fois encore abusé de cette instance pour porter des accusations mensongères contre mon pays, que nous rejetons toutes catégoriquement. Ces allégations sans fondement ont pour but de détourner l'attention des atrocités et des violations du droit international que le régime israélien continue de commettre en Palestine occupée et dans d'autres pays de la région.

Les armes de destruction massive dont le régime israélien dispose le rendent encore plus dangereux pour toute la région. D'après de multiples rapports, son arsenal nucléaire comprend 400 ogives, y compris des armes thermonucléaires. Le régime a accès à tous les vecteurs qu'il lui faut pour ses armes de destruction massive. Il menace même les pays de la région d'annihilation nucléaire. Il refuse d'adhérer au moindre régime de désarmement ou de contrôle en ce qui concerne les armes de destruction massive, et il fait la sourde oreille aux appels internationaux qui l'engagent régulièrement à rejoindre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à accepter l'accord de garanties généralisées et à soumettre ses programmes nucléaires aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité condamne le régime israélien et le force à adhérer aux régimes internationaux qui interdisent les armes de destruction massive. Le moment est venu d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Larbaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement la délégation brésilienne amie de sa présidence compétente du Conseil de sécurité ce mois-ci, et d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Malheureusement, malgré leur répétition et leurs résultats qui ne changent pas, ces séances ne sont jamais à la hauteur de la souffrance et du sacrifice du peuple palestinien frère. Voilà des années que le Conseil suit une approche de gestion du conflit, qui permet certes de contenir provisoirement un conflit violent, mais sans pour autant chercher les solutions nécessaires qui mettraient fin à l'occupation et donneraient aux Palestiniens la possibilité d'exercer leur droit légitime d'établir un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Par conséquent, l'occupation persiste, avec ses politiques de colonisation et ses mesures systématiques pour imposer un statu quo, notamment en modifiant le statut historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa et en tentant de judaïser les sites religieux de Jérusalem, d'une manière contraire aux dispositions du droit international. Ces pratiques flagrantes, qui mettent en péril la paix et la sécurité dans la région, sont une violation manifeste des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de culte, qui sont garantis par toutes les lois et toutes les fois. Nous rejetons le silence face à ce qui se passe à Jérusalem, notamment en ce qui concerne la première des deux qiblas et troisième mosquée la plus sacrée, qui contrevient à toutes les normes, soient-elles palestiniennes, arabes, islamiques ou humanitaires.

Jérusalem, la fleur parmi les villes, fait l'objet d'une judaïsation constante, croissante et répétée. La mosquée Al-Aqsa subit des incursions quotidiennes. Les colonies s'étendent au sein même de communautés arabes et les habitants de Jérusalem sont déplacés de force, incarcérés et tués, tandis que les institutions arabes sont fermées et détruites.

L'Algérie est inflexible dans sa position sur la question palestinienne. Nous n'épargnons aucun effort pour aider le peuple palestinien frère, politiquement, économiquement et financièrement. Nous insistons sur les propos du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a déclaré que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, devait assumer la responsabilité qui lui incombait de mettre un terme aux violations et agressions contre le peuple palestinien frère et fournir la protection internationale nécessaire pour le peuple palestinien et les Lieux saints de Jérusalem occupée.

Nous estimons qu'une solution politique pacifique est le seul moyen de régler la question palestinienne. L'Algérie essaie de contribuer à unir les Palestiniens au moyen d'un dialogue national palestinien qui fait la promotion de l'unité interne et de l'acceptation de toutes les résolutions jouissant d'une légitimité internationale afin que nos frères palestiniens soient prêts à s'impliquer pacifiquement, en ne faisant qu'un, dans toute négociation future. Mon pays travaille dur pour favoriser la réconciliation et l'unité palestiniennes. Les efforts du Président Tebboune ont permis de réunir les Palestiniens lors d'une réunion historique tenue dans notre capitale, Alger, après des années d'inaction. Cette réunion a eu lieu à l'occasion du soixantième anniversaire de la glorieuse indépendance de l'Algérie. Mon pays fera toujours valoir ses principes et ses valeurs à l'appui de la cause palestinienne et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, conformément aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, qui fait partie des termes de référence internationalement reconnus. Telle est la seule manière de trouver une solution juste et globale à la question palestinienne.

Ceux qui laissent le temps imposer le statu quo en Palestine et attendent qu'il transforme ce qui n'est pas naturel en quelque chose de naturel s'accrochent à un espoir fugace. Ils ne tirent pas les enseignements de l'histoire, qui a prouvé que l'occupation n'avait pas la moindre légitimité. Ceux qui ont des droits garderont toujours ces droits légitimes et inaliénables jusqu'à ce qu'ils puissent les exercer en pratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à saluer les efforts du Brésil à la tête des travaux du Conseil de sécurité durant le mois de juillet. Je remercie par ailleurs M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très utile.

Le Royaume du Maroc et son roi, S. M. Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, attachent une grande importance à la question palestinienne et aux droits du peuple palestinien. La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient sont indissociables d'un règlement de paix juste et global de cette question, fondé sur la légitimité internationale et une solution prévoyant deux États, comme la communauté internationale en a convenu. Malheureusement, en raison de l'impasse dans laquelle se

trouve le processus politique au Moyen-Orient, nous sommes témoins d'une recrudescence de la violence, qui contribue à exacerber le conflit, entraîne à son tour de nouvelles tensions et favorise les discours de haine dans toute la région. Cela creuse l'écart entre Palestiniens et Israéliens et sape les perspectives de sécurité et de paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi le Maroc exhorte toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action qui pourrait entraîner une escalade dans la région.

Le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods, ne ménage aucun effort, sur le plan politique ou diplomatique, pour préserver le statut particulier de la ville sainte de Jérusalem. C'est pourquoi, dans l'appel qu'il a lancé lors de la visite du pape François au Maroc en mars 2019, Sa Majesté a insisté sur l'importance de préserver Jérusalem en tant que patrimoine commun de l'humanité et de protéger son statut juridique, historique et démographique en tant que destination de tous les fidèles des trois grandes religions monothéistes. Le Comité d'Al-Qods joue un rôle politique et pratique en ce qui concerne l'appui apporté au peuple palestinien en général et aux résidents de Jérusalem en particulier, tout en harmonisant les efforts politiques du Roi Mohammed VI et les travaux que l'Agence Bayt Mal Al-Qods Al-Charif effectue sur le terrain sous sa supervision personnelle. Le Maroc contribue à près de 89 % du budget annuel de l'Agence. Depuis sa création en 1995, l'Agence œuvre à préserver les droits des Arabes et des musulmans dans la Ville sainte en soutenant et en finançant plusieurs projets essentiels dans les domaines social, culturel, éducatif, sanitaire et architectural, projets qui ont une incidence majeure et concrète sur la vie et la résilience des habitants de Jérusalem.

Grâce à la médiation directe du Maroc, sous la houlette du Roi Mohammed VI, les autorités israéliennes ont décidé d'ouvrir le terminal du pont Roi Hussein (Allenby), qui relie la Cisjordanie à la Jordanie. En outre, un effort de médiation mené conjointement par le Maroc et les États-Unis a abouti à un accord sur l'ouverture permanente du pont pour les Palestiniens. Ce poste frontalier, situé à 50 kilomètres d'Amman, devrait bientôt être opérationnel, une fois que certaines difficultés logistiques auront été réglées. Il aura d'importantes retombées positives sur la vie quotidienne des Palestiniens en facilitant la circulation des biens et des personnes. Ces exemples de médiation marocaine attestent de l'importance que Sa Majesté continue d'attacher à la question palestinienne et au peuple de Palestine.

Le Maroc est convaincu qu'un règlement de la question palestinienne est central et indispensable à l'avenir du Moyen-Orient. Il s'agit également d'une priorité pour la communauté internationale. Nous insistons régulièrement sur cette position, fondée sur notre conviction que la stabilité et la prospérité de la région sont tributaires d'une solution juste et durable de cette question, conforme au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans son allocution prononcée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre 2021, le Roi Mohammed VI a déclaré que la position inébranlable du Maroc n'avait jamais été dictée par les circonstances et qu'elle ne s'inscrivait pas dans le cadre de débats politiques stériles. Elle est plutôt fondée sur une conviction ferme et soutenue par un effort diplomatique constant et constructif, ainsi que par un travail de terrain en faveur de la cause palestinienne juste et d'Al-Qods al-Charif.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Maroc continuera de s'investir dans son rôle historique et efficace en ce qui concerne la question palestinienne. La relation singulière que nous avons avec toutes les parties et d'autres puissances internationales importantes contribue à créer un environnement propice à la reprise des négociations entre les parties palestinienne et israélienne, seule voie qui mènera à la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al Omoush (Jordanie) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite le Brésil d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et remercie M^me^ Hastings de son exposé.

Le Royaume hachémite de Jordanie réaffirme l'importance de parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne, fondée sur l'existence de deux États. Il ne peut y avoir de sécurité, de stabilité ou de prospérité dans la région sans une solution qui garantisse la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant aux côtés d'Israël dans la sécurité et dans la paix.

Nous avons besoin d'une action efficace pour accomplir des progrès politiques qui puissent aboutir à une paix juste et globale basée sur une solution prévoyant deux États. L'autre option est un conflit permanent, aggravé par des violations constantes des droits du peuple palestinien et des mesures illégales qui sapent les perspectives de paix, et la Jordanie condamne toute mesure unilatérale qui alimente cette situation.

Nous insistons sur la nécessité de respecter le statut juridique et historique de Jérusalem et de ses lieux saints, sur la base de la tutelle hachémite historique des Lieux saints musulmans et chrétiens confiée à S. M. le Roi Abdallah. Nous devons stabiliser la situation et mettre fin aux mesures unilatérales qui compromettent la solution des deux États et empêchent de parvenir à une paix juste et globale. Nous devons œuvrer ensemble à la création d'un mécanisme qui permette d'établir un horizon politique réellement susceptible de favoriser un retour à des négociations sérieuses et efficaces pour régler la question palestinienne, conformément au droit international, aux résolutions de la légitimité internationale, à l'Initiative de paix arabe et aux paramètres convenus.

En sa qualité de Puissance occupante, Israël a une responsabilité à l'égard de ce qui se passe à Jérusalem. Par conséquent, il doit respecter le statut juridique et historique actuel de la ville, se conformer aux dispositions du droit international et du droit international humanitaire relatives aux devoirs de la Puissance occupante, et s'abstenir de violer des principes élémentaires, notamment en ce qui concerne le statut historique des institutions musulmanes et chrétiennes d'Al-Qods et de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, qui sont toutes sous tutelle hachémite. À cet égard, nous réaffirmons que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est la seule entité autorisée, en vertu des dispositions du droit international humanitaire, à gérer toutes les affaires de la mosquée Al-Aqsa dans son intégralité, soit 144 000 mètres carrés. Préserver le calme signifie qu'Israël doit respecter le statut juridique et historique de la mosquée et agir en faveur de perspectives véritablement politiques qui garantissent l'exercice de tous les droits légitimes du peuple palestinien frère.

Il est indispensable que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue de tout faire pour assurer la prestation de ses services aux réfugiés palestiniens, et ce, jusqu'à ce que soit trouvée une solution juste et durable qui garantisse leur droit au retour et aux réparations, conformément au droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Pour terminer, la Jordanie continuera de soutenir le peuple palestinien frère et d'agir de telle sorte qu'il puisse exercer tous ses droits légitimes, en particulier son droit à l'autodétermination et à la création d'un État souverain et indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Chaque fois que le Conseil de sécurité organise une séance sur ce point de l'ordre du jour, on nous présente une nouvelle agression flagrante d'Israël contre le peuple arabe, que ce soit en Palestine, en Syrie ou au Sud-Liban. Celle-ci est perpétrée dans un silence total et inacceptable de la part du Conseil. Il y a deux jours, l'entité d'occupation israélienne a lancé une attaque flagrante contre la souveraineté syrienne depuis le Golan arabe syrien, qui est occupé depuis le 4 juin 1967. Elle a pris pour cible les faubourgs de Damas, faisant trois martyrs parmi les soldats et en blessent sept autres, en plus des pertes matérielles.

Cette agression hystérique et toujours plus violente des forces d'occupation israéliennes bénéficie du bouclier protecteur des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés occidentaux. De ce fait, Israël continue de prendre pour cible des civils et des installations civiles, comme ce fut le cas de son attaque contre l'aéroport international de Damas le 10 juin, qui a mis en danger des civils et entraîné l'interruption totale, pendant plusieurs semaines, des opérations aéroportuaires, y compris les vols humanitaires de l'ONU. Cette attaque a été précédée d'une agression similaire contre le port de commerce de Lattaquié à la fin de l'année dernière, qui a causé des dommages massifs aux structures civiles du port et à du matériel humanitaire appartenant à l'ONU.

La population arabe dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé est soumise en parallèle à des pratiques agressives de la part les autorités d'occupation israéliennes, en violation flagrante des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies, ainsi que des résolutions pertinentes de la légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Israël, Puissance occupante, poursuit ses efforts pour consolider son occupation du Golan arabe syrien, en la prolongeant par la confiscation de propriétés et de terres syriennes et par le vol des ressources naturelles. Il continue également de mettre en œuvre des projets de colonisation et d'autres mesures illégitimes qui visent à modifier le caractère juridique et démographique du Golan et à l'amputer de son identité syrienne. Dans le même temps, les autorités d'occupation israéliennes poursuivent leurs incursions dans les villes palestiniennes, démolissant des maisons palestiniennes,

déplaçant des Palestiniens, confisquant leurs terres et déracinant leurs arbres pour construire des milliers de nouveaux logements destinés aux colons.

La République arabe syrienne demande au Conseil de sécurité de briser son silence, d'assumer d'urgence la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à l'occupation israélienne des terres arabes et de faire en sorte que les autorités israéliennes répondent de leurs violations et de leurs pratiques agressives qui aggravent les menaces pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Ma délégation appelle également les représentants du Secrétariat et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient à assumer leurs obligations et à ne pas rester les bras croisés devant ces pratiques israéliennes, ni à les dissimuler dans leurs rapports et leurs exposés.

La République arabe syrienne souligne une fois de plus qu'elle maintient son droit de restaurer l'ensemble du Golan syrien occupé par tous les moyens, conformément au droit international, car il s'agit d'un droit éternel et imprescriptible. Nous soulignons également que toutes les décisions et mesures prises par Israël pour annexer le Golan, modifier ses caractéristiques juridiques et démographiques, ou lui imposer ses lois, ses autorités et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique au regard du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981).

Mon pays rappelle son droit de répondre comme il convient aux agressions répétées d'Israël, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous insistons également sur le fait que nous continuerons à mobiliser tous les efforts internationaux pour condamner Israël et révéler ses objectifs agressifs, d'autant plus qu'il se moque de la mise en œuvre d'une quelconque exigence visant à parvenir à une paix juste et globale dans notre région.

La République arabe syrienne réaffirme son attachement à la cause palestinienne et aux droits inaliénables du peuple palestinien. Nous nous tiendrons à ses côtés dans sa lutte légitime pour mettre fin à l'occupation israélienne et créer un État indépendant sur son territoire, avec Jérusalem pour capitale. Nous sommes également solidaires de ce peuple en ce qui concerne le respect du droit au retour des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte.

M^me^ Rizk (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Brésil de sa direction éclairée des travaux du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie de son exposé M^me^ Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé.

L'Égypte s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Les souffrances du peuple palestinien sur son territoire occupé se poursuivent dans un contexte de violations répétées depuis des décennies par les forces d'occupation israéliennes, et rien ne permet d'espérer la fin de ces violations. La situation est exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les tensions internationales actuelles et la hausse des prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires.

Les pratiques israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée, se sont multipliées ces dernières années, comme en témoignent les violations commises par les forces d'occupation et les colons contre des Palestiniens non armés. Cela a été souligné dans de nombreux rapports internationaux sur la question. L'expansion des colonies s'est accélérée, ce qui compromet la solution des deux États. Elle a également conduit à l'expulsion de Palestiniens, à la démolition de leurs maisons et à une augmentation des détentions, même d'enfants. Cela s'ajoute à ce qui a été documenté par de nombreux rapports internationaux, notamment une utilisation accrue des balles réelles contre des civils palestiniens non armés, faisant des centaines de martyrs, en particulier parmi les enfants, sans que les auteurs aient jamais à répondre de leurs actes.

Dans la bande de Gaza, la situation n'est pas meilleure. Cette année marque le quinzième anniversaire de l'imposition du blocus, avec toutes ses répercussions sur la vie quotidienne des Palestiniens de Gaza. Compte tenu de ce qui précède, l'Égypte a souligné à maintes reprises que le statu quo ne pouvait perdurer. Nous devons nous efforcer d'améliorer la situation sur le terrain et de rétablir la confiance entre les deux parties afin de créer un environnement propice à la revitalisation des négociations israélo-palestiniennes. Cela doit conduire à l'indépendance de l'État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux décisions de la légitimité internationale, au droit international, aux résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016), et à la solution des deux États.

L'Égypte se félicite de l'aide supplémentaire annoncée par les États-Unis d'Amérique lors de la visite du Président des États-Unis à Jérusalem ce mois-ci, ainsi que des mesures prises pour améliorer la situation. L'Égypte se félicite également des conclusions de la réunion de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui s'est tenue le 23 juin et qui a permis de recueillir près de 160 millions de dollars en nouvelles annonces de contributions. Nous attendons avec intérêt un appui supplémentaire à l'UNRWA pour combler son déficit budgétaire.

Il va sans dire qu'une solution juste, durable et globale à la question de Palestine est le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien. Cela a été souligné par le Président Abdel Fattah Al Sisi lorsqu'il a participé au Sommet de Djedda pour la sécurité et le développement ce mois-ci. Il a décrit la question de Palestine comme étant la principale question arabe. Il a également souligné l'importance d'intensifier nos efforts conjoints, non seulement pour revitaliser le processus de paix, mais aussi pour parvenir à une solution définitive et irrévocable, susceptible de stimuler les efforts de paix dans la région.

L'Égypte tient à souligner que les informations fournies par M^me^ Hastings sur le « point de passage » de Salaheddin sont inexactes, car c'est ce qu'on appelle communément le point de passage de Rafah qui est actuellement le seul point de passage de la frontière permettant la circulation des personnes. L'Égypte ne ménagera aucun effort pour appuyer ses frères palestiniens.

Sur le plan régional, en ce qui concerne l'évolution de la situation en Libye, un pays frère, l'Égypte a récemment organisé sur son territoire, avec la participation de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la Libye, trois séries de pourparlers entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État en vue de parvenir à un accord sur la base constitutionnelle nécessaire à la tenue des élections législatives et présidentielle, qui sont reportées depuis décembre 2021. La dernière série de pourparlers a eu lieu du 12 au 20 juin. Des progrès considérables ont été réalisés dans la recherche d'un consensus sur un certain nombre d'articles controversés du projet de constitution libyenne de 2017. Nous espérons que l'ONU et tous les États Membres assumeront leurs responsabilités et encourageront toutes les parties à élaborer la version finale de la constitution, en faisant fond sur les progrès réalisés au Caire, et à éviter toute mesure susceptible de prolonger le statu quo. C'est particulièrement important à la lumière de l'expiration du délai maximal de 18 mois fixé pour la période de transition, conformément à l'article 3 de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, qui s'est tenu le 22 juin dernier. Par ailleurs, l'Égypte insiste sur la nécessité de déployer des efforts concertés pour maintenir le cessez-le-feu en Libye et pour garantir l'utilisation juste et équitable des ressources libyennes, dans l'intérêt de toutes les Libyennes et de tous les Libyens et non pour satisfaire les intérêts étroits et individuels de quelques-uns, au détriment du peuple.

En ce qui concerne la crise au Yémen, l'Égypte souligne son appui à tous les efforts visant à parvenir à un règlement global, conformément aux aspirations et aux ambitions du peuple yéménite, notre frère. L'Égypte continuera à appuyer les efforts déployés par M. Hans Grundberg, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, pour parvenir à un règlement global de la crise grâce à une solution politique qui puisse garantir l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Yémen et mettre fin aux souffrances humanitaires du peuple yéménite. Cela devrait se faire conformément aux principaux mandats, en particulier les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015), ainsi que l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et le Mécanisme de mise en œuvre, les conclusions de la Conférence de Dialogue national et les résultats des récentes consultations yéménites tenues à Riyad, qui ont conduit à la création du Conseil présidentiel. À cet égard, l'Égypte souligne sa ferme position à l'appui des institutions étatiques légitimes du Yémen. Nous saluons également le renouvellement de la trêve entre les parties yéménites et espérons qu'il permettra de mener à bien la période de transition afin que le Yémen, pays frère, puisse parvenir à la sécurité, à la stabilité et à un consensus interyéménite sur la sortie de crise et la concrétisation d'une solution globale.

Pour terminer, l'Égypte souligne qu'il importe de veiller à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle plus efficace s'agissant de garantir un règlement politique et d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, tout en libérant tous les territoires arabes occupés depuis 1967 en Palestine, dans le Golan arabe syrien, dans les fermes de Chebaa, dans les collines de Kfarchouba et dans la partie nord du village de Ghajar et ses environs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Camelli (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne est préoccupée par la persistance de tendances négatives sur le terrain, notamment l'expansion des colonies de peuplement illégales, les violences contre les civils commises par toutes les parties, les attentats terroristes et la multiplication des démolitions et des expulsions, qui menacent gravement la solution des deux États. L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution des deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, Jérusalem servant de future capitale aux deux États.

L'Union européenne condamne tous les actes de violence et demande que les responsables rendent des comptes. Nous déplorons l'intensification de la violence, qui non seulement entraîne des pertes tragiques en vies humaines, mais alimente également les tensions et l'animosité. Nous condamnons avec force les récents attentats terroristes commis en Israël et restons déterminés à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par ailleurs, l'Union européenne condamne fermement l'intensification de la violence des colons et demande que les auteurs de ces actes rendent des comptes. Nous sommes profondément préoccupés par le nombre de plus en plus élevé de victimes, y compris des enfants. Nous tenons à rappeler à tous les acteurs concernés que tout emploi de la force doit être proportionné et conforme au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et qu'il ne doit y être recouru qu'en dernier ressort, si c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines. L'Union européenne demande une fois encore qu'une enquête approfondie soit menée sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh, qui couvrait une opération de sécurité israélienne en Cisjordanie occupée, et que les responsables de ce meurtre soient traduits en justice.

L'opposition de l'Union européenne à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures prises dans ce contexte, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier dans les zones sensibles, telles que la zone E1, est bien connue. Nous réaffirmons que les colonies de peuplement sont illégales en droit international et appelons à la cessation de toutes les activités de peuplement. Les mesures comme la construction d'une barrière de séparation au-delà de la frontière de 1967, les démolitions, les confiscations, y compris concernant des projets financés par l'Union européenne, les expulsions, les transferts forcés, notamment de Bédouins, les avant-postes illégaux, la violence des colons et les restrictions à la circulation et à l'accès des personnes compromettent gravement la possibilité de la solution des deux États et ne feront qu'aggraver un climat déjà tendu. L'Union européenne est préoccupée par les démolitions et les expulsions qui se multiplient, notamment à Jérusalem-Est. Il importe de veiller à ce qu'Israël ne poursuive pas les démolitions et expulsions qui sont prévues.

L'Union européenne rappelle l'importance particulière des Lieux saints et appelle à la défense du statu quo mis en place en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux ententes précédemment passées et dans le respect du rôle particulier dévolu à la Jordanie. L'Union européenne souligne l'importance de respecter également le statu quo pour les Lieux saints chrétiens et de préserver la coexistence pacifique des trois religions monothéistes. Nous suivrons de près l'évolution de la situation à cet égard et ses implications sur le terrain, et nous restons prêts à contribuer davantage à la protection et à la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne réaffirme l'importance vitale de consolider le cessez-le-feu à Gaza et rappelle sa position sans équivoque selon laquelle les tirs de roquettes, le lancement d'engins incendiaires et les autres attaques perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes sont inacceptables. Elle appelle à une levée plus générale des restrictions et souligne la nécessité d'un accès humanitaire sans entrave à Gaza. Nous engageons toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour susciter un changement fondamental dans la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, y compris la fin du bouclage et une ouverture totale des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

L'Union européenne appelle une fois encore l'Autorité palestinienne à organiser sans plus attendre les élections nationales qui ont été reportées et exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à adhérer aux accords précédemment conclus, à renoncer à la violence et au

terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, notamment l'état de droit. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles pour le peuple palestinien, et, à terme, pour la solution des deux États.

Toutes les parties doivent permettre à la société civile palestinienne de s'acquitter de ses importantes missions sans entrave, et la liberté d'expression doit être respectée. L'Union européenne rappelle qu'il faut amener les responsables de la mort de Nizar Banat à répondre de leurs actes. Elle est fière de son appui constant à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Elle exhorte les parties à s'abstenir d'utiliser les lois antiterroristes pour saper le travail précieux de la société civile ainsi que ses efforts pour faire appliquer le principe de responsabilité.

Tant qu'une solution juste, équitable, concertée et réaliste n'aura pas été apportée à la question des réfugiés en application du droit international, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) restera un acteur clef qui fournit une protection nécessaire et des services essentiels aux réfugiés palestiniens et contribue à la paix et à la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera d'appuyer l'UNRWA dans tous les lieux où il opère, y compris à Jérusalem-Est. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce récente par la Commission spéciale de l'Assemblée générale de contributions volontaires à l'occasion de la conférence de l'UNRWA tenue le 23 juin, et appelons tous les partenaires à augmenter leurs contributions à l'UNRWA.

L'Union européenne encourage les parties à renforcer leur collaboration afin de rétablir un horizon politique et d'ouvrir la voie à la relance du processus de paix dans les plus brefs délais.

L'Union européenne salue les mesures visant à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens et appelle à mettre en œuvre les engagements pris durant la réunion du Comité spécial de liaison tenue à Bruxelles le 10 mai. À cette fin, l'Union européenne réaffirme qu'il importe d'approfondir le dialogue entre les parties et encourage à assouplir les restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens. Conjuguées à la réforme nécessaire de l'Autorité palestinienne, ces mesures contribueront à améliorer sa situation budgétaire catastrophique.

Plus d'une décennie après le début du conflit syrien, le peuple syrien continue d'être victime de la violence et d'endurer des difficultés. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'œuvrer à un règlement politique durable et global de la situation en Syrie. L'Union européenne demeure fermement attachée à cet objectif.

Le règlement durable du conflit passe par une transition politique véritable et inclusive avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). L'Union européenne appuie pleinement les efforts que déploie l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour promouvoir tous les aspects de la résolution 2254 (2015), notamment son approche progressive pour contribuer à faire avancer le processus politique.

Selon le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 300 000 civils ont été tués en Syrie entre 2011 et 2021, soit 83 par jour, en conséquence directe du conflit. Ce rapport confirme l'étendue de la souffrance humaine en Syrie. Les civils doivent être protégés en toutes circonstances. En conséquence, l'Union européenne se fait une fois de plus l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu national.

Le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques durant le conflit.

Toutes les parties responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dont certaines peuvent être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, devront rendre des comptes. L'Union européenne demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie.

L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont indispensables à l'avènement d'une Syrie stable et pacifique, sur la base d'une solution politique crédible, inclusive et viable, conformément à la résolution 2254 (2015). En l'absence de justice internationale, les actions actuellement intentées, le cas échéant, pour crimes de guerre devant des juridictions nationales dans plusieurs États membres de l'Union européenne représentent une contribution importante à l'établissement de la justice. En outre, les Pays-Bas et

le Canada participent à une importante initiative visant à demander des comptes à la Syrie pour ses violations de la Convention contre la torture. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts de collecte des éléments de preuve, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête, aux fins de poursuites judiciaires à l'avenir.

Les préoccupations de la Türkiye concernant la sécurité dans le nord de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, et non par la voie militaire, dans le plein respect du droit international humanitaire. À cet égard, l'annonce récente d'une nouvelle opération militaire dans le nord de la Syrie est alarmante, et nous exhortons à la retenue.

Il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés dans le cadre de la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement à l'intérieur de la Syrie et attire l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés pour opérer des transformations sociales et démographiques. Les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés vers leurs lieux d'origine, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dans le respect du droit international, ne sont pas encore réunies. L'Union européenne ne pourra appuyer les retours que lorsqu'elles le seront.

Les projets de relèvement rapide sont également importants pour la dignité du peuple syrien et pour son avenir. Les projets financés par l'Union européenne sont conçus pour aider les personnes qui en ont réellement besoin. L'Union européenne ne financera pas les efforts de relèvement rapide qui pourraient favoriser la transformation sociale et démographique.

Les besoins humanitaires en Syrie ne cessent d'augmenter. Plus de 12 millions de personnes, soit 55 % de la population, se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. On estime que 14,6 millions de personnes sont dans le besoin en Syrie. L'Union européenne et ses États membres sont le principal donateur et ont fourni 25 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise au cours des 10 dernières années.

À la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, organisée par l'Union européenne les 9 et 10 mai, la communauté internationale s'est engagée à verser près de 6,4 milliards d'euros pour 2022 et au-delà. L'Union européenne s'est engagée à fournir plus de 4,8 milliards d'euros de cette somme, dont 3,1 milliards seront versés par la Commission européenne et 1,7 milliard par les États membres. Ces fonds permettront de venir en aide au peuple syrien et aux pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. Nous continuerons de faire la preuve de notre solidarité avec le peuple syrien et invitons la communauté internationale à accroître ses contributions. Nous félicitons les pays voisins qui accueillent un grand nombre de réfugiés syriens depuis plus d'une décennie et appelons tous les dirigeants à éviter de tenir des propos clivants concernant ces réfugiés.

Le 12 juillet, le Conseil de sécurité a prorogé de six mois, jusqu'au 10 janvier 2023, l'autorisation qui permet à l'ONU d'utiliser le point de passage de Bab el-Haoua pour acheminer des fournitures humanitaires en Syrie depuis la Türkiye ; une nouvelle prorogation de six mois nécessitera d'adopter une autre résolution. L'Union européenne regrette que le mécanisme n'ait pas été renouvelé pour 12 mois, comme l'avaient demandé le Secrétaire général et la communauté humanitaire dans son ensemble et comme le souhaitaient la plupart des membres du Conseil de sécurité. Cette prorogation est un impératif humanitaire en vue de continuer à faire fonctionner une bouée de sauvetage humanitaire essentielle pour 4,1 millions d'hommes, de femmes et d'enfants syriens, dont 2,8 millions de personnes déplacées, dans le nord-ouest de la Syrie, dont la survie dépend de l'aide humanitaire vitale acheminée grâce à ce mécanisme.

L'Union européenne continuera d'encourager toutes les parties à dépolitiser la situation et à garantir un accès sans entrave et continu à l'aide humanitaire pour toutes les personnes dans le besoin. L'aide transfrontière restera indispensable pour répondre aux énormes besoins humanitaires en Syrie, en particulier compte tenu de l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans la région causée par la guerre et l'agression non provoquées et injustifiées de la Russie contre l'Ukraine. L'Union européenne appuie pleinement le renouvellement de ce mécanisme essentiel, sur lequel un vote est prévu en janvier 2023.

L'Union européenne renouvelle son appel en faveur d'une solution politique et souligne qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien ne s'engagera pas dans une transition politique dans le cadre de la résolution 2254 (2015) et du processus de Genève.

L'Union européenne attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la création possible d'un mécanisme indépendant doté d'un mandat international pour faire la lumière sur ce qu'il est advenu des personnes portées disparues et les retrouver.

Pour terminer, l'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien, et appelle une fois de plus toutes les parties au conflit à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.